RAPPORT DE GESTION

2016

GESTION 2016

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE DE DENGES AU CONSEIL COMMUNAL

SUR LA GESTION POUR L'ANNEE 2016

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes, état au 1er juillet 2013 (art. 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Denges – édition 2013 (art. 91).

La municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2016.

Les comptes, accompagnés des commentaires, sont déposés séparément.

Le rapport sur la gestion a été adopté par la municipalité dans sa séance du 1er mai 2017

GESTION 2016

RAPPORT DEPOSE PAR LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

CONSEIL COMMUNAL – VOTATIONS ET ELECTIONS – ADMINISTRATION GENERALE – SERVICES COMMUNAUX – FINANCES – TPM – SERVICE DE LA MOBILITE – STAND DE TIR INTERCOMMUNAL	**4 - 34**
ROUTES – BALAYAGE ET DENEIGEMENT – BATIMENTS COMMUNAUX – COLLECTEURS EC/EU – DOMAINES – PARCS ET PROMENADE - ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES	**35 – 46**
POLICE DES CONSTRUCTIONS – ENVIRONNEMENT – SERVICES INDUSTRIELS – ECLAIRAGE PUBLIC - ARCAM	**47 – 56**
INSTRUCTION PUBLIQUE – ASSOCIATIONS – NATURALISATION – POLICE SECURITE - POLICE DU COMMERCE – PROCEDE DE RECLAME - SERVICE DU FEU – PROTECTION CIVILE	**57 – 84**
GESTION DES DECHETS – URBANISME – AFFAIRES SOCIALES – SANTE PUBLIQUE – ASSOCIATIONS - TEMPLE ET CULTE – REGION MORGES	**85 - 99**

RAPPORT DE LA SECTION DE M. F. MONNIN

CONSEIL COMMUNAL – VOTATIONS ET ELECTIONS – ADMINISTRATION GENERALE – SERVICES COMMUNAUX – FINANCES – TPM – SERVICE DE LA MOBILITE – STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

Plan

I. CONSEIL COMMUNAL 6

1. Préambule 6
2. Bureau du Conseil communal 6
3. Liste des membres du Conseil communal 7
4. Suppléant(e)s 8
5. Commissions du Conseil communal 8
6. Sommaire des décisions du Conseil communal 9

II. VOTATIONS ET ELECTIONS 10

1. Votations et élections fédérales 10
2. Votations et élections cantonales 13
3. Elections communales 14

III. ADMINISTRATION GENERALE 14

1. Municipalité 14
2. Personnel communal 16
3. Union des Communes Vaudoises (UCV) 18
4. Associations et collaborations intercommunales 18
5. Registre civique 19
6. Préfecture de Morges 20
7. Rencontres des 4 syndics 21
8. Rencontre annuelle des municipalités de l'agglomération morgienne et des municipalités limitrophes du district 21

IV. SERVICES COMMUNAUX 21

1. Contrôle des habitants – bureau des étrangers 21
2. Contrôles des initiatives et référendum 23
3. Répertoire des entreprises 24
4. Services et prestations du bureau communal 28
5. Site Internet 29

V. FINANCES 30

1. Comptes 30
2. Commentaires 31

VI. TPM **32**

1. Evolution des voyageurs 32
2. Changement d'horaire du 13.12.2015 33
3. Péréquation financière – répartition des coûts entre le communes membres des TPM 33

VII. SERVICE DE LA MOBILITE **34**

VIII. STAND DE TIR INTERCOMMUNAL **34**

1. Assemblée 34
2. Communes membres 34
3. Tir de l'amitié des municipalités 34

I. CONSEIL COMMUNAL

1. Préambule

Le Conseil communal a tenu 4 séances décisionnelles en 2016, soit les 14 mars, 13 juin, 10 octobre et 05 décembre 2016.

2. Bureau du Conseil communal

Du 1er janvier au 30 juin 2016, le Bureau du Conseil communal se composait de la manière suivante :

Présidente	Capucine Espana
1ère vice-président	Grégoire Tavernier
2ème vice-présidente	Denise Flury Poffet
Secrétaire	Françoise Palpacuer
Scrutateurs	Martine Ferreira
	Fabien Bonjour
Scrutateurs suppléants	Ginette Gaillard
	Jean-Daniel Bula

Du 1er juillet au 31 décembre 2016, le Bureau du Conseil communal se composait de la manière suivante :

Présidente	Capucine Espana
1ère vice-président	Grégoire Tavernier
2ème vice-présidente	Denise Flury Poffet
Secrétaire	Françoise Palpacuer
Scrutateurs	Karin Matthey-Junod
	Jean-Daniel Bula
Scrutateurs suppléants	Martine Ferreira
	Fabien Bonjour

Les contacts entretenus tant avec Mme Capucine Espana, Présidente et M. Grégoire Tavernier, 1er Vice-Président ont été excellents tout au long de l'année 2016.

3. Liste des membres du Conseil communal

Situation au 30 juin 2016

Mesdames et Messieurs

Aberer Regula
Bonjour Fabien
Bonvin Carole
Borboën Christophe
Bruchez Pierre-André
Bula Jean-Daniel
Chapuis Mary
Chiari Milena
Christen Sylvain
Crottaz Gwendal
De Vestèle Olivier
Dépraz Christian
Deschamps Jean-Luc
Ducommun Marie
Duinker Michel
Espana Capucine
Ferreira Martine
Flury Poffet Denise
Gaillard Ginette
German Eladio
Goette Patrick
Golay Claude
Jaquier Catherine
Lasser Théo
Matthey-Junod Karin
Menu Pascale
Mignot Jean-Charles
Müller Véronique
Nagel d'Eternod Géraldine
Palpacuer Françoise
Perret-Gentil Déborah
Pilloud Claude
Rinck-Tirelli Florence
Rosat Andrée
Scherz Philippe
Sebastiani Nicollerat Silvia
Shooner Anne-Violaine
Stocker Béatrice
Tavernier Grégoire
Vuille François

Situation au 31 décembre 2016

Mesdames et Messieurs

Aymard Michel
Berard Quentin
Bonjour Fabien
Bonvin Carole
Borboën Christophe
Borboën Yan
Bruchez Pierre-André
Bula Jean-Daniel
Carleton Alan
Carrer Joliat Fabiana
Chiari Milena
Christen Sylvain
Collé Demont Corinne
Conus Raphaël
Crottaz Michel
De Vestèle Olivier
Deville Estelle
Ducommun Tim
Eigenheer Karin
Espana Capucine
Faivre Séverine
Favre Alain
Ferreira Martine
Flury Poffet Denise
German Eladio
Goette Patrick
Jaeck David
Jaquier Catherine
Jordan Alain
Killias Susan
Lasser Théo
Matthey-Junod Karin
Menu Pascale
Palpacuer Françoise
Patiny Luc
Scherz Philippe
Scholz Gabriele
Sebastiani-Nicollerat Silvia
Tavernier Grégoire
Weideli Fabrice

4. Suppléant(e)s

Au 30 juin 2016, il n'y avait plus de suppléant(e).

Au 31 décembre 2016, les suppléants(e)s sont :

Madame, Messieurs

Henzelin-Robles Sylvie	Gillioz Jean-François
Guignet Olivier	Markwalder Luc
De Bruijn Josephus	Rochat Julien
Burnat Jaques	

5. Commissions du Conseil communal

5.1 Commission de gestion-finances

Situation du 1er janvier au 30 juin 2016

Mesdames, Messieurs

Pilloud Claude	Président
Nagel d'Eternod Géraldine	Membre
Goette Patrick	Membre
Jaquier Catherine	Membre
Menu Pascal	Membre
Scherz Philippe	Suppléant

Situation du 1er juillet au 09 octobre 2016

Mesdames, Messieurs

Menu Pascale	Présidente
Collé Demont Corinne	Membre
Killias Susan	Membre
Borboën Yan	Membre
Carleton Alan	Membre
Bérard Quentin	Suppléant
Ducommun Tim	Suppléant

Situation du 10 octobre au 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs

Menu Pascale	Présidente
Jaquier Catherine	Membre
Killias Susan	Membre
Borboën Yan	Membre
Carleton Alan	Membre
Bérard Quentin	Suppléant
Ducommun Tim	Suppléant

5.2 Commission de recours en matière fiscale

Mesdames, Messieurs,

Christen Sylvain	Président
Aymard Michel	Membre
Flury Poffet Denise	Membre

6. Sommaire des décisions du Conseil communal

- 14.03.2016 : **Préavis N° 1/2016** «Plan de quartier Les Marais – Réponse de la municipalité suite aux oppositions issues de l'enquête publique du Plan de quartier Les Marais» **a été accepté**.

- 13.06.2016 : Les comptes et la gestion de l'exercice 2015 **ont été approuvés**.

- 13.06.2016 : **Préavis N° 2/2016** «Nouvelle concession pour la distribution de 'eau sur le territoire de la commune de Denges» **a été accepté.**

- 13.06.2016 : **Préavis N° 3/2016** «Révision de la convention entre les communes partenaires des TPM – Transports publics urbains de Morges et environs» **a été accepté.**

- 10.10.2016 : **Préavis N° 4/2016** «Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du Tribunal Fédéral » **a été accepté**.

- 10.10.2016 : **Préavis N° 5/2016** « Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses, des membres de l'Union Suisse des banques régionales et de Postfinance » **a été accepté.**

- 10.10.2016 : **Préavis N° 6/2016** : « Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4, al. 1er ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art. 11 du règlement sur la comptabilité des communes) » **a été accepté.**

- 10.10.2016 : **Préavis N° 7/2016** : « Arrêté d'imposition pour les années 2017-2018 » **a été accepté.**

- 10.10.2016 **Préavis N° 8/2016** : « Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021 » **a été accepté.**

- 05.12.2016 : Le budget 2017 **a été approuvé.**

II. VOTATIONS ET ELECTIONS

1. Votations et élections fédérales

1.1 28 février 2016

Objet n° 1 : Initiative populaire du 5 novembre 2012 « Pour le couple et la famille. Non à la pénalisation du mariage ».

Electeurs inscrits : 915 Cartes de vote reçues : 592

Bulletins	
Rentrés	588
Blancs	6
Nuls	2
Valables	580

Suffrages	
Oui	266
Non	314
Taux de participation	64.26%

Objet n° 2 : Initiative populaire du 28 décembre 2012 « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre). »

Electeurs inscrits : 915 Cartes de vote reçues : 592

Bulletins	
Rentrés	589
Blancs	6
Nuls	1
Valables	582

Suffrages	
Oui	169
Non	413
Taux de participation	64.37%

Objet n° 3 : Initiative populaire du 24 mars 2014 « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires ».

Electeurs inscrits : 915 Cartes de vote reçues : 592

Bulletins	
Rentrés	584
Blancs	25
Nuls	2
Valables	557

Suffrages	
Oui	239
Non	318
Taux de participation	63.83%

Objet n° 4 : Modification du 26 septembre 2014 de la Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (réfection du tunnel routier du Gothard).

Electeurs inscrits : 915 Cartes de vote reçues : 592

Bulletins	
Rentrés	590
Blancs	23
Nuls	1
Valables	566

Suffrages	
Oui	216
Non	350
Taux de participation	64.48%

1.2 05 juin 2016

Objet n° 1 : Initiative populaire du 30 mai 2013 « En faveur du service public ».

Electeurs inscrits : 907 Cartes de vote reçues : 485

Bulletins	
Rentrés	484
Blancs	12
Nuls	0
Valables	472

Suffrages	
Oui	118
Non	354
Taux de participation	53.36%

Objet n° 2 : Initiative populaire du 04 octobre 2013 « Pour un revenu de base inconditionnel ».

Electeurs inscrits : 907 Cartes de vote reçues : 485

Bulletins	
Rentrés	485
Blancs	4
Nuls	0
Valables	481

Suffrages	
Oui	120
Non	361
Taux de participation	53.47%

Objet n° 3 : Initiative populaire du 10 mars 2014 « Pour un financement équitable des transports ».

Electeurs inscrits : 907 Cartes de vote reçues : 485

Bulletins	
Rentrés	483
Blancs	9
Nuls	0
Valables	474

Oui	84
Non	390
Taux de participation	53.25%

Objet n° 4 : Modification du 12 décembre 2014 de la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.

Electeurs inscrits : 907 Cartes de vote reçues : 485

Bulletins	
Rentrés	484
Blancs	13
Nuls	0
Valables	471

Suffrages	
Oui	423
Non	48
Taux de participation	53.36%

Objet n° 5 : Modification du 25 septembre 2015 de la Lo sur l'asile (LAsi)..

Electeurs inscrits : 907 Cartes de vote reçues : 485

Bulletins	
Rentrés	483
Blancs	9
Nuls	0
Valables	474

Suffrages	
Oui	359
Non	115
Taux de participation	53.25%

1.3 25 septembre 2016

Objet n° 1 : Initiative populaire du 06 septembre 2012 « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) ».

Electeurs inscrits : 910 Cartes de vote reçues : 452

Bulletins	
Rentrés	452
Blancs	6
Nuls	1
Valables	445

Suffrages	
Oui	229
Non	216
Taux de participation	49.67%

Objet n° 2 : Initiative populaire du 17 décembre 2013 « AVSplus : pour une AVS forte ».

Electeurs inscrits : 910 Cartes de vote reçues : 452

Bulletins	
Rentrés	452
Blancs	9
Nuls	1
Valables	442

Suffrages	
Oui	224
Non	218
Taux de participation	49.67%

Objet n° 3 : Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens).

Electeurs inscrits : 910 Cartes de vote reçues : 452

Bulletins	
Rentrés	451
Blancs	9
Nuls	1
Valables	441

Suffrages	
Oui	315
Non	126
Taux de participation	49.56%

1.4 27 novembre 2016

Objet n° 1 : Initiative populaire du 16 novembre 2012 « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire ») ».

Electeurs inscrits : 904 Cartes de vote reçues : 479

Bulletins	
Rentrés	479
Blancs	4
Nuls	2
Valables	473

Suffrages	
Oui	276
Non	197
Taux de participation	52.99%

2. Votations et élections cantonales

2.1 20 mars 2016

Référendum sur la Loi du 29 septembre 2015 modifiant celle du 04 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux – RIE III

Electeurs inscrits : 912 Cartes de vote reçues : 314

Bulletins	
Rentrés	314
Blancs	5
Nuls	0
Valables	309

Suffrages	
Oui	273
Non	36
Taux de participation	34.43%

3. Elections communales

3.1 28 février 2016 – Election du Conseil communal – 1er tour

Electeurs inscrits	1128
Bulletins rentrés	478
Bulletins nuls	9
Bulletins valables (rentrés - nuls)	469
Bulletins blancs	7

Participation	42.37%
Majorité absolue	235

3.2 28 février 2016 – Election de la Municipalité – 1er tour

Electeurs inscrits	1128
Bulletins rentrés	483
Bulletins nuls	6
Bulletins valables (rentrés - nuls)	477
Bulletins blancs	16

Participation	42.80%
Majorité absolue	239

III. ADMINISTRATION GENERALE

1. Municipalité

1.1 Organisation

La municipalité se réunissait les lundis à 19h00 jusqu'au 30 juin et dès le 1er juillet 2016, elle se réunit à 18h30. Lors de ces séances, le courrier reçu durant la semaine est traité. En 2016, la municipalité a siégé 40fois et traité 1'289 objets, ce qui représente une moyenne de 32 dossiers par séance.

Le 28 février 2016 a eu lieu les élections pour la législature 2016-2021. 5 personnes se sont inscrites sur la liste de la municipalité :

Messieurs

Monnin Francis Alain Golay Christian Franco
Sylvain Piguet Jean-Marie Collé

Les 5 candidats ont obtenus la majorité et ils ont accepté leur nomination.

Dès lors, la municipalité, dès le 1er juillet 2016, est composée de :

Messieurs

Monnin Francis Alain Golay Christian Franco
Sylvain Piguet Jean-Marie Collé

M. Monnin a été le seul candidat à la syndicature. Il a été élu tacitement.

La municipalité assiste in corpore ou en délégation à diverses séances, réunions ou assemblées générales :

- des commissions du Conseil communal
- de la Préfecture
- de l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges), du PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges), du SDRM (Schéma Directeur de la Région Morgienne), de Région Morges tant pour le GT (Groupe Technique) que le GROPIL (Groupe de Pilotage)
- de l'ERM (Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne)
- des TPM (Transports Publics de Morges), MBC (Morges-Bière-Cossonay) ou Service de la Mobilité
- de la Protection civile
- du SIS Morget (Service Incendie et Secours)
- de Valorsa SA
- de l'EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges)
- de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay)
- de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) ou l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne)
- de l'UCV (Union des Communes Vaudoises)
- de l'AdCV (Association des Communes Vaudoises)
- de l'AVCD (Association Vaudoises des Communes Délégatrices)
- de la paroisse catholique et protestante
- des sociétés locales et associations diverses

Elle rencontre, au vu des dossiers à traiter, des architectes, des représentants du Canton, des avocats, des urbanistes ou ingénieurs forestiers, etc.

Compte tenu de ce qui précède, le temps consacré par les membres de la municipalité pour accomplir au mieux les tâches qui leur sont dévolues, notamment au vu de la complexité des dossiers, ne cesse d'augmenter.

1.2 Commission de la municipalité

La commission d'urbanisme est consultée notamment pour les futurs plans de quartier mais également pour étudier, sur demande de la municipalité, des dossiers de construction mis à l'enquête. Elle est composée, jusqu'au 30 juin 2016 de :

- Me Jean-Daniel Théraulaz, avocat
- M. Didier Dubreuil, architecte
- M. Michel Duinker, ingénieur de sécurité SUVA et membre du Conseil communal
- M. Eric Charmey, syndic
- M. Francis Monnin, municipal

Avec la nouvelle législature, elle doit être recomposée.

2. Personnel communal

2.1 Administration communale

Anne-Sylvie Gevisier	Secrétaire municipale	100%
Keti Janev	Proposée au contrôle des habitants et police des étrangers	70%

2.2 Personnel externe

Julien Rochat	Agent d'exploitation – Voirie	100%
Joaquim Pinto	Concierge du collège et du bâtiment communal, service extérieur	100%
Lionel Détraz	Apprenti agent d'exploitation Service voirie	100%

2.3 Auxiliaires

Roland Ravey	Surveillant de la décharge + aide à la voirie sur demande
Pierrette Paquier	Concierge de l'église
Jean-François Gillioz	Délégué par l'Office des poursuites pour la remise des commandements de payer

2.4 Formation continue - cours

Mme Gevisier, secrétaire municipale, a assisté à une séance d'information des Archives Cantonales, le 21 janvier 2016 et a suivi la journée de formation à La Longeraie, organisée par l'AVSM (Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux), le 09 juin 2016.

Elle participe également au groupe de travail pour la révision du classeur bleu (aide-mémoire pour les secrétaires municipaux). Une séance a eu lieu cette année, le 04 mars 2016 à Coppet.

Mme Janev, préposée au contrôle des habitants a participé à des séances de l'agglomération du Contrôle des habitants, les 22 avril et 04 novembre 2016, et un jour de formation au SPOP, le 10 novembre 2016. Ces séances et formation avaient notamment pour thèmes :

Agglomération du Contrôle des habitants

- Explications de la Fondation BVA
- Informations sur le RCPers (registre des personnes), récolte de la profession et de l'employeur
- Instructions sur circulaires transmises par le SPOP

SPOP – Service de la Population

- Formation concernant la protection des données

2.5 Travaux des employés communaux

Les employés communaux font tout au long de l'année divers travaux tels que :

Routes

- Nettoyage et réparation des regards d'eaux claires
- Petites réparations (fissures, trous, etc.)
- Entretien éclairage public
- Déneigement et salage
- Balayage des feuilles
- Entretien des chemins
- Entretien des bords de routes
- Entretien signalisation routière
- Entretien des bornes de sécurité

Espaces verts

- Taille des arbres, des haies, arbustes, rosiers
- Décoration florale (plantation et entretien des massifs, bacs à fleurs, arrosage)
- Entretien des terrains communaux (gazon, désherbage)
- Entretien des parcs et promenades (place de jeux, terrain multisports)
- Entretien des fontaines

Déchets

- Entretien des éco-points
- Surveillance du lieu de collecte des déchets verts
- Entretien de poubelles publiques

Bâtiments communaux

- Entretien groupe scolaire (gazon, taille, entretien, plantations, collège)
- Entretien du bâtiment administratif

Autres

- Entretien du cimetière
- Service des inhumations
- Ramassage objets encombrants
- Entretien des véhicules

Pendant l'hiver, ils s'occupent également de la révision des machines, outils, du déneigement et salage des routes et chemins communaux, etc.

3. Union des Communes Vaudoises (UCV)

La 107e journée de l'Union des Communes Vaudoises a eu lieu le 04 juin 2016 à Lonay. MM. Charmey et Franco ainsi que Mme Gevisier y ont participé.

4. Associations et collaborations intercommunales

4.1 ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

Délégués municipaux	Sylvain Piguet Eric Charmey, 2ème délégué jusqu'au 30 juin 2016 Francis Monnin, dès le 1er juillet 2016

4.2 ERM (Epuration des eaux usées de la Région Morgienne)

Délégué du Conseil communal	François Vuille, jusqu'au 30 juin 2016 Pierre-André Bruchez, dès le 1er juillet 2016
Délégué municipal	Alain Golay

4.3 VALORSA SA

Délégués municipaux — Christian Franco jusqu'au 30 juin 2016
Jean-Marie Collé dès le 1er juillet 2016
Francis Monnin, 2ème délégué

4.4 ARASMAC

Délégués municipaux — Christian Franco jusqu'au 30 juin 2016
Jean-Marie Collé dès le 1er juillet 2016
Sylvain Piguet, remplaçant

4.5 EPSP

Délégués municipaux — Christian Franco
Francis Monnin, 2ème délégué

4.6 TPM

Délégués municipaux — Francis Monnin
Christian Franco, 2ème délégué

5. Registre civique

La tenue du registre civique incombe au greffe municipal. Ce travail s'effectue en relation avec le contrôle des habitants.

Hommes suisses	424	
Femmes suisses	480	
soit	904	électeurs et électrices suisses inscrits au registre civique à fin 2016 pour votations fédérales, cantonales et communales.
Hommes étrangers	122	
Femmes étrangères	90	
soit	212	personnes étrangères, permis C, inscrites au registre civique à fin 2016 pour votations communales.

Le total des électeurs à fin 2016 est de 1'116 concernant les votations communales.

6. Préfecture de Morges

Préfète : Andrea Arn
Secrétaire : Valérie Faine

De très bons contacts et échanges ont été entretenus entre Mme la Préfète Andrea Arn et l'administration communale durant l'année 2016.

6.1 Réunion des syndics

Durant l'année, trois réunions des syndics des 62 communes du district ont eu lieu :

6.1.1 Le 18.05.2016 à Grancy

- Présentation du plan de financement de l'abattoir régional.
- Fin et début de législature – à quoi faut-il penser ?

Cette séance a été suivie par un spectacle « Les Vickings » pour marquer la fin de la législature.

6.1.2 Le 15.09.2016 à Berolle

- Présentation des syndics du district de Morges
- Organisation des assemblées des syndics du district
- Présentation des deux associations de communes : l'AdCV et l'UCV
- Election des délégués du district de Morges
- Droit et devoirs des municipalités – quelques principes
- Français en jeu par M. Eric Voruz

6.1.3 Le 17.11.2016 à Vufflens-le-Château

- Elections des délégués du district de Morges au Réseau Santé de la Côte.
- Droit et devoirs des municipalités et conseils – quelques principes.

6.2 Inspection annuelle

L'inspection annuelle aura lieu au début 2017.

7. Rencontre des 4 syndics

Les syndics des 4 communes Lonay, Echandens, Préverenges et Denges, se rencontrent en moyenne deux fois par année pour permettre des échanges réguliers sur divers dossiers communs.

En 2016 ces rencontres ont eu lieu les 20 mai et 23 novembre.

De plus, pour le début de la nouvelle législature et suite aux différentes changements intervenus, nous avons organisé une rencontre avec les 3 municipalités des communes de Lonay, Echandens et Préverenges en date du 29 août 2016.

8. Rencontre des municipalités de l'agglomération morgienne et des municipalités des communes limitrophes du district.

La municipalité de Morges avait décidé d'organiser tous les deux ans, dès 2015, la rencontre des Municipalités de l'agglomération morgienne et des Municipalités des communes limitrophes du district.

Toutefois en raison du changement de législature et afin de pouvoir faire connaissance au plus vite, cette rencontre a eu lieu le 23 novembre 2016 au Casino de Morges. La municipalité in copore y a participé.

IV. SERVICES COMMUNAUX

1. Contrôle des habitants – Bureau des étrangers

En 2016, le bureau communal a été appelé à remplir :

- 54 demandes de carte d'identité

Au 31 décembre 2016, notre village comptait 1'624 habitants selon le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS).

22 personnes de nationalité suisse sont établies à Denges en séjour.

Par ailleurs, 484 étrangers, dont 464 au bénéficie de permis « B » ou « C » ont choisi Denges pour s'établir.

Pays de provenance des habitants étrangers au 31 décembre 2016 :

1	Allemagne	14	23	Kosovo	7
2	Arménie	1	24	Lettonie	1
3	Autriche	4	25	Liban	1
4	Belgique	8	26	Luxembourg	1
5	Brésil	8	27	Macédoine	11
6	Bulgarie	17	28	Madagascar	1
7	Canada	1	29	Maroc	2
8	Chili	2	30	Pays-Bas	5
9	Chine	6	31	Pologne	6
10	Congo	1	32	Portugal	190
11	Croatie	3	33	République dominicaine	1
12	El Salvador	1	34	République tchèque	1
13	Espagne	31	35	Roumanie	7
14	Etats-Unis	2	36	Royaume Uni	3
15	France	63	35	Russie	2
16	Guinée	1	36	Sénégal	1
17	Hongrie	4	37	Serbie	10
18	Inde	1	38	Singapour	1
19	Irak	1	39	Sri Lanka	3
20	Iran	1	40	Suède	5
21	Italie	51	41	Syrie	1
22	Japon	2	42	Vietnam	1

Répartition des autorisations :

- Permis « B » - Autorisation de séjour 205
- Permis « C » - Autorisation d'établissement 259
- Permis « G » - Frontalier 43
- Permis « L » - Courte durée 20

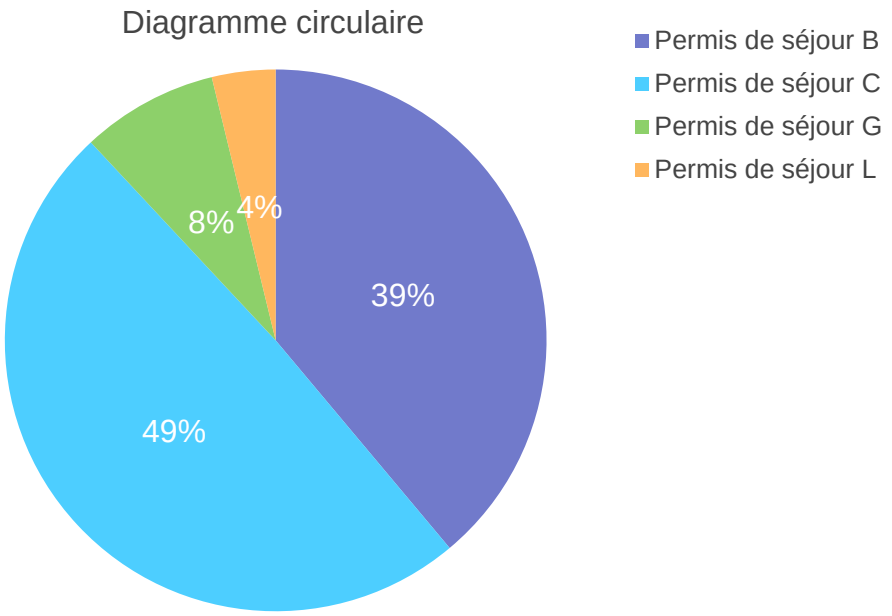

2. Contrôle des initiatives et référendums

Les signatures des habitants de notre commune concernant les initiatives et référendums populaires sont validées par le contrôle des habitants.

Initiatives et référendums	Signatures totales	Signatures annulées	Signatures valables
Initiative populaire fédérale « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »	15	1	14
Référendum contre la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)	5	0	5
Initiative populaire fédérale «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous».	8	1	7
Initiative populaire fédérale «Pour la dignité des animaux de rente agricole (initiative pour les vaches à cornes)».	4	0	4

Référendum « réduire notre armée de moitié ? NON ! »	2	0	2
Référendum contre la loi fédérale du 18 mars 2016 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSOPT)	16	2	14
Référendum contre la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	26	2	24
Référendum contre la modification du 17 juin 2016 du code civil (droit de l'adoption)	4	0	4
Initiative populaire fédérale « Davantage de logements abordables »	24	4	20

3. Répertoire des entreprises

Le bureau communal tient un registre de toutes les entreprises sises sur le territoire de la commune de Denges. Etat au 31 décembre 2016.

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
1	A.E.R. Sirisin, Ingénierie-Conseils, Atelier-Etudes-Réalisations	Rte du Lac 23	bureau d'études en hydraulique
2	A3 Daniel Rochat	Rte de la Pale 10	consulting
3	Ackermann et fils SA	Rte de la Pale 12	installations sanitaires, chauffage
4	Aerport Press	Rte de la Pale 8	imprimerie (arts graphiques)
5	Amiguet Conseil et Gestion	Ch. de l'Eglise 4	comptabilité et fiscalité
6	Anita Coiffure	Rte du Lac 8	salon de coiffure
7	Arc-en-Ciel	Rte de la Pale 20	activité thérapeutique
8	AS Expo Sàrl	Rte de Préverenges 4	commerce de carrelages ainsi que de tous matériaux de construction
9	AS Sérigraphie Sàrl	Rte de Préverenges 4	impression sur textiles
10	Atelier de céramique « Line Stöckli »	Rte de Préverenges 4	atelier de poterie – céramique
11	Atelier Mamo	Rte de Genève 107E	atelier artistes peintre et textile
12	Atelier 09 Sàrl	Rte de Genève 101	toutes activités dans le domaine de l'architecture et des arts, promotion et gestion immobilière, organisation gestion et animation d'activités artistiques, corporelles et spirituelles
13	Au Fil du Temps	Sur les Moulins 8	broderie – crochet
14	Baltisberger Immobilier SA	Rte de la Gare 4	achat, location
15	Baltisberger Tentes SA	Rte de la Gare 4	achat, location et exploitation de tentes et cantines de fêtes pour tous spectacles et autres manifestations
16	BCV	Rte de Genève 107 B	banque

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
17	Beauty Time Sàrl	Ch. de l'Eglise 4	achat et vente de produits dans le domaine du stylisme et des prothèses ongulaires – toutes activités financière ou de service
18	Bersier Electricité	Rte de la Gare 7	installations électriques et télécom
19	BG Powerjet SA	Rte de la Pale 10	hydro-démolition
20	Biostobox	Rte de Genève 103	consulting – Traitement et analyses de données
21	Blanc Antoine	Rte de la Gare 9	maraîcher - agriculteur
22	Blueschool auto-école Sàrl	Vieux-Bourg 3	auto-école
23	Bonjour les Fleurs !	Rte de la Pale 8	magasin de fleurs
24	Boulangerie – Pâtisserie L'EchoPain	Rte du Lac 4	boulangerie - pâtisserie
25	Borboën Christophe	Rte du Lac 15	maraîcher - agriculteur
26	Bosredon SA	Rte de la Pale 20	entreprise générale
27	Burgy Sàrl	Rte de la Plaine 6	charpente-menuiserie
28	Cabinet d'ostéopathie	Rte de Genève 107F	traitement ostéopathique
29	Cabinet Dr Jean-Luc Lévy	Vieux Bourg 15	cabinet médical
30	Cabinet vétérinaire	Rte de Genève 107C	cabinet vétérinaire
31	Café des Amis	Rte du Lac 11	café-restaurant
32	Café, Restaurant le Rendez-Vous	Rte du Lac 4	café-restaurant
33	CAP Etanchéité Sàrl	Rte de la Pale 10	étanchéité – GC et bâtiment
34	Carrosserie Beni	Rte de Préverenges 8	carrosserie sur automobiles
35	Carrosserie de la Plaine	Rte de la Plaine 20	exploitation d'un garage et carrosserie
36	Carrosserie L. Cortellini	Rte de la Plaine 20	carrosserie
37	CC Big Mode Sàrl	Rte de la Pale 5	commerce de vêtements et accessoires de mode
38	Chantier naval Birbaum & Fils	Rte de Préverenges 4	chantier naval
39	Chouberg Sàrl	Ch. de la Crosette 5	création + commercialisation de solutions informatiques
40	Chris Steiger	Ch. de la Pierrâre 5	soins et reiki
41	Coiffure Géraldine Sàrl	Rte de Genève 107 A	commerce coiffure – esthétique
42	Collège Romand de PNL	Rte de la Pale 20	formation d'adultes
43	Dajoz Sylviane	Ch. des Vignettes 3	enseignement privé musique
44	Danse'Atout Sàrl	Rte de Préverenges 4	école de danse
45	D-architectes	Rte de Genève 101	atelier d'architecture
46	Dashi Sàrl	Rte de Genève 101	café-restaurant Coocooroo
47	Deco6tem Sàrl	Rte de la Pale 10,succ. Siège à l'Av. de Morges 78, 1004 Lausanne	décoration – menuiserie
48	Dentima SA	Rte de la Plaine 4	toutes opérations de financement, d'investissement et de gestion dans le domaine du bâtiment, de la médecine et de la médecine dentaire
49	Digicall SA	Rte de la Gare 15	télécommunications
50	DM Industries SA	Rte de la Pale 10	mécanique et serrurerie véhicules lourds
51	EasyStock	Rte de Préverenges 2	transports de marchandise et entreposage

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
52	EBC Sàrl	Rte de Préverenges 4	services immobiliers
53	Eden Springs (Switzerland) SA	Rte de la Pale 10, succ. Siège Préverenges	distribution de boissons
54	Elvamac SA	Rte de Préverenges 10	fabrication et commerce de machines et produits pour l'équipement de caves viti-vinicoles
55	Espace beauté Virginie	Rte de la Pale 4	esthétique
56	Fango Sàrl	Rte de Préverenges 4	vente et réparation matériel médical et paramédical
57	Febijou SI	Vieux Bourg 15a	atelier bijouterie
58	Felitec SA	Rte de la Pale 14	bureau d'étude ingénieur façade
59	Félix Constructions SA	Rte de la Pale 14	conception et fabrication de façades
60	Fiduciaire et régie de Belle-Rive SA	Ch. de la Pierrâre 3a	fiduciaire – administration et gérance d'immeuble
61	Finstralux Sàrl	Rte de la Plaine 4	importation, pose et réparation de fenêtres
62	Fleur de Liz	Rte de Genève 101	massage bien-être
63	Fleur de Pains SA	Rte de Genève 101	boulangerie – tea-room
64	Garage de la Pale	Rte de la Pale 7	exploitation d'un garage
65	Garage de la Plaine	Rte de la Plaine 20	commerce et réparation de véhicules
66	Garage Imperial Sàrl	Rte de Préverenges 8	exploitation d'un garage
67	Garage Kessler	Rte de Préverenges 8	réparation automobiles
68	Garage Locar	Rte de Préverenges 6	exploitation d'un garage – réparation, entretien et commerce de véhicules automobiles
69	Garage PA Burnier SA	Rte de Préverenges 12	garage
70	Garage Sportec Sàrl	Rte de Préverenges 6	garage
71	Gobet Roland et Patricia	Rte de la Pale 4	transports de marchandises
72	Harmony – Askesis SA	Ch. de la Crosette 4	exploitation et commercialisation de tout centre de sport-beauté-santé
73	H2O Léman SA	Ch. de la Pierrâre 6	sanitaire – chauffage
74	Idéalcéramique SA	Rte du Lac 19	vente de carrelages
75	Image Plus SA	Ch. des Vignettes 1	commerce de cartes, posters, cadres, articles de papeterie et cadeaux - centrale d'achats et direction
76	Immo H	Rte de Genève 101	gestion – expertise, conseil dans le domaine immobilier
77	Immo Plus SA	Rte du Lac 2 bis	agence immobilière
78	JFM Transports	Rte de la Pale 5	transports internationaux et locaux
79	JLL Consultant, Jean-Luc Lévy	Vieux Bourg 15	conseiller les professionnels et les industriels dans le domaine des techniques médicales et de l'industrie cosmétique

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
80	Joye Sanitaire	Rte de la Pale 4	installation sanitaire
81	Kaori Institut	Rte de la Gare 4	centre de physiothérapie et bien être
82	Kovacevic SA	Rte de Préverenges 2	participation à toute entreprise commerciale, industrielle, de services, financière ou immobilière
83	La Péniche Gourmande	Rte de la Pale 1	ateliers cuisine
84	LEAD Sàrl	Ch. des Vergers 3	commerce de tout genre
85	Les Pattes libres	Ch. du Monteiron 2	éducation canine
86	Les Petites couleurs garderie	Rte de Genève 105	garderie
87	Lessframe SA	Rte de la Pale 14	bureau études fenêtres
88	Locaplaine	Rte de la Plaine 20	location de véhicule
89	Logical Communications SA	Rte de la Gare 15	société holding
90	Loom Sàrl	Sur les Moulins 29	élaboration, fabrication et la commercialisation de glaces et de tous produits artisanaux
91	M Peintures Sàrl	Ch. Châtaigniers 1	peintures
92	Manira Wokshop	Rte de Genève 101 C	restauration thaïlandaise
93	MAP – Rénovation Sàrl	Vieux-Bourg 7	rénovation d'immeubles anciens - conseils
94	MaTar Export Sàrl	Rte de la Pale 10	achat et vente de voitures
95	Metalsa SA	Rte de la Pale 20 CP 163	représentation et importation d'outillage
96	Moraz Antonin	Rte de Préverenges 2	cabinet de physiothérapie
97	Nobletime SA	Le Vieux Bourg 15a	atelier d'horlogerie
98	Nova-Lux	Pl. du Tilleul 1	éclairage et régie pour le spectacle et vente de matériel
99	Objets et Lumières SA, succursale de Denges	Rte de Genève 105C	décoration
100	Obrist Bernard	Vieux Bourg 11	commerce de production, manufacture.
101	Paquier Valéry Dog's Park	Ch. des Vignettes 3	éducation canine
102	Phil Immobilier SA	Ch. du Chaney 12	achat-vente-promotion gestion immobilière
103	Photo Construction	Rte de Préverenges 4	photographie
104	Physio Tabone Sàrl	Ch. de la Crosette 4	cabinet de physiothérapie et esthétique
105	Pomoca SA	Rte de Préverenges 14	fabrication articles de sport
106	Précisions Cuisines Sàrl	Rte de Préverenges 4	aménagement, mobilier, déco
107	Promobat Sàrl	Rte de la Plaine 4	commerce, achat, vente, biens immobiliers
108	PST Transports & Services	Rte de Préverenges 4	société de transport
109	Rascor Etanchéité SA	Rte de la Pale 10	étanchéité des bâtiments
110	J.- C. Regamey SA	Rte de la Pale 6	vente de carrelage - faïence - matériaux
111	Restaurant CFF	Bâtiment CFF	restaurant
112	Revifid	Ch. de l'Eglise 4	fiduciaire
113	Rosat - Sabag SA	ZI la Pale	vente de matériaux construction
114	Rosat Sàrl	ZI la Pale	exploitation d'un commerce de matériel de transport, de citernes, de matériel de traitement des eaux

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
115	Rossier Frères	Pl. du Tilleul 1	arboriculture, maraîchère, viticulture
116	Sanipro SA	Rte de la Plaine 4	installation sanitaire + chauffage
117	Savary Bateaux	Rte de la Pale 5	chantier naval
118	Scalia Floriana	Ch. du Monteiron 9	création, développement et réalisation de projets d'architecture et décoration d'intérieur
119	Scherz Groupe SA	Ch. du Chaney 12	gestion administrative de société
120	Scintilla Atelier de Poterie	Rte de Genève 101	production des objets en céramique cours de poterie
121	Senseco Sàrl	Rte de Préverenges 14	étude et distribution d'éclairage
122	Simplicity	Sentier de Renges 3b	soutien en marketing
123	Sonoran SA	Ch. de la Pierrâre 1	conseil en immobilier
124	Stardrinks - Heineken	Rte de la Pale 3	dépôt de boissons
125	Studio Flamenco Eva	Rte de Genève 107A	école de danse flamenco
126	Swiss Ecology	Rte de la Pale 1	répondre à des problèmes écologiques et promouvoir la préservation de l'environnement
127	Swiss Fiducia Etablissement SA	Ch. de l'Eglise 4	fiduciaire
128	Tartrifuge S.A.	Rte de la Plaine 4	chauffage – sanitaire
129	Tinguely Exploitation SA	Rte de la Pale 10	transport de toute marchandise, atelier de réparation, service de voirie
130	TNS Transports Sàrl	Rte de la Pale 10	transports
131	V.I.P. SA	Sur Villard 7	toute activité dans le domaine du développement durable
132	VisualGest Sàrl	Rte de Préverenges 4	Informatique
133	Vivify Sàrl	Ruelle des Mélèzes 7	e-commerce matériel de fête

4. Services et prestations du bureau communal

4.1 Prestations

Durant l'année 2016, le bureau :

- a répondu à 3'027 téléphones,
- a eu 3'350 visites au guichet,
- a expédié 3'652 courriers,
- a envoyé 1'630 courriels dont 610 concernant le contrôle des habitants et 1'020 le greffe.

L'administration communale a encaissé fr. 42'686.40 pour diverses prestations au guichet. Ces encaissements ont lieu soit en liquide, soir par l'utilisation du terminal de paiements « Jeronimo » :

- la carte Maestro, 81x, représentant un montant de fr. 7'629.80
- la Postcard, 69x, représentant la somme de fr. 5'437.20

4.2 Locations salles communales

Les salles communales mises à disposition du public et des sociétés locales ont été occupées :

- La Fontaine des Marais

  3x par les sociétés locales

- La salle de gym de la Crosette

  197x par les sociétés locales
  6x pour des locations privées

- La salle des Jardins

  77x par les sociétés locales
  69x pour des locations privées

- La salle Venoge

  85x par les sociétés locales
  14x pour des locations privées

- La salle du Clocher

  46x par les sociétés locales

Au total les sociétés locales ont occupé 408 fois les diverses salles communales et les privés 89 fois.

5. Site Internet

Sur le site internet de la commune vous pouvez trouver des informations utiles, telles que :

- les mises à l'enquête publique
- les demandes d'autorisation d'abattage d'arbre
- les avis de décès
- les informations officielles
- les manifestations
- les communications et décisions de la municipalité
- les procès-verbaux des séances du Conseil communal
- les résultats des votations et élections
- les sociétés locales ou associations
- les paroisses protestante et catholique
- les mises à ban
- etc.

5.1 Statistiques

Visites

Les consultations de notre site internet sont les suivantes :

Mois	*Nombre 2015*	*Nombre 2016*
Janvier	3'668	2’016
Février	1'806	1’846
Mars	2'030	2’208
Avril	1'694	1’994
Mai	1'968	1’967
Juin	1'905	2’128
Juillet	1'877	2’183
Août	2'036	2’224
Septembre	1'841	2’093
Octobre	2'002	2’496
Novembre	2'017	2’960
Décembre	1'742	2’776

V. FINANCES

1. Comptes 2016

Afin de vous donner une bonne visibilité sur l’état de nos finances, nous avons choisi de maintenir le schéma de présentation des comptes 2015.

Nous vous donnons, ci-dessous, une analyse des comptes 2016, en commentant les points importants, à savoir :

- L’entier des comptes 2016 vous sont présentés séparément en accord avec la loi sur la comptabilité des communes.
- L’ensemble des recettes fiscales, taxes et patentes, ont augmenté de 4.6% par rapport au budget et diminué de 2.9% par rapport aux comptes 2015.

- Nous enregistrons une légère diminution du point impôt/habitant, lequel avait enregistré une augmentation spectaculaire en 2015 :

2013 : point impôt/habitant :	38.52
2014 : dito	38.21
2015 : dito	42.78
2016 : dito	**41.38**

  Pour mémoire, le point impôt/habitant donne une vision claire de la capacité de contribuer au ménage communal. Cette légère diminution n'est pas catastrophique dans la mesure où l'augmentation de 2015 provient de recettes résultant de taxations d'années antérieures.

- L'impôt sur le revenu et la fortune est quasi identique au budget 2016, mais diminue de fr. 167'000.00 par rapport à 2015 (taxations antérieures en 2015),
- L'impôt à la source et frontaliers est supérieur d'environ fr. 19'000.00 par rapport au budget et d'environ fr. 39'000.00 par rapport aux comptes 2015.
- L'impôt sur les sociétés est en augmentation de fr. 16'000.00 par rapport au budget et inférieur de fr. 32'000.00 aux comptes 2015.
- Les impôts, dit aléatoires, qui sont constitués des droits de mutation, impôts sur les successions et donations et gains immobiliers peuvent varier d'une manière importante d'année en année, raison pour laquelle la comparaison avec le budget revêt une importance relative. En revanche, nous constatons une augmentation de fr. 52'109.00 par rapport aux comptes 2015.
- Les charges figurant aux chapitres 1, 3 et 4, à savoir des éléments du budget contrôlés directement par l'exécutif sont maîtrisées et respectent le budget.
- Les coûts occasionnés par les Transports publics, à savoir les charges cantonales et les Transports publics morgiens sont stables.
- Le coût de la prévoyance sociale cantonale sont d'année en année en augmentation et sont le fruit de décisions politiques.
- Les investissements importants consentis les années précédentes, en particulier la transformation du bâtiment de l'administration et l'assainissement des installations chauffage du collège de la Crosette sont amortis, selon nos plans, chaque année. Pour mémoire, ils s'élevaient à fr. 1'516'040.00 en 2011 et présentent un solde à amortir de fr. 1'137'154 au 31.12.2016.
- Nous enregistrons un résultat déficitaire, mais inférieur au budget.

2. <u>Commentaires</u>

La municipalité est satisfaite des résultats présentés, malgré un résultat légèrement négatif.

Plusieurs éléments au cours des années écoulées ont influencé négativement nos résultats. Permettez-nous de citer la réforme de la police dès 2012, laquelle a accru nos charges entre fr. 170'000.00 et fr. 214'000.00 selon les années, ainsi que l'augmentation régulière de la facture sociale, laquelle est liée, selon les effets péréquatifs, à la bonne santé financière de notre collectivité.

La validation des plans de quartier des Marais et des Ochettes, par le biais de la taxe d'infrastructure, validée par le Conseil communal, nous permettra de financer le développement et la rénovation des équipements communautaires.

VI. TRANSPORTS PUBLICS DE MORGES ET ENVIRONS (TPM)

1. Evolution des voyageurs

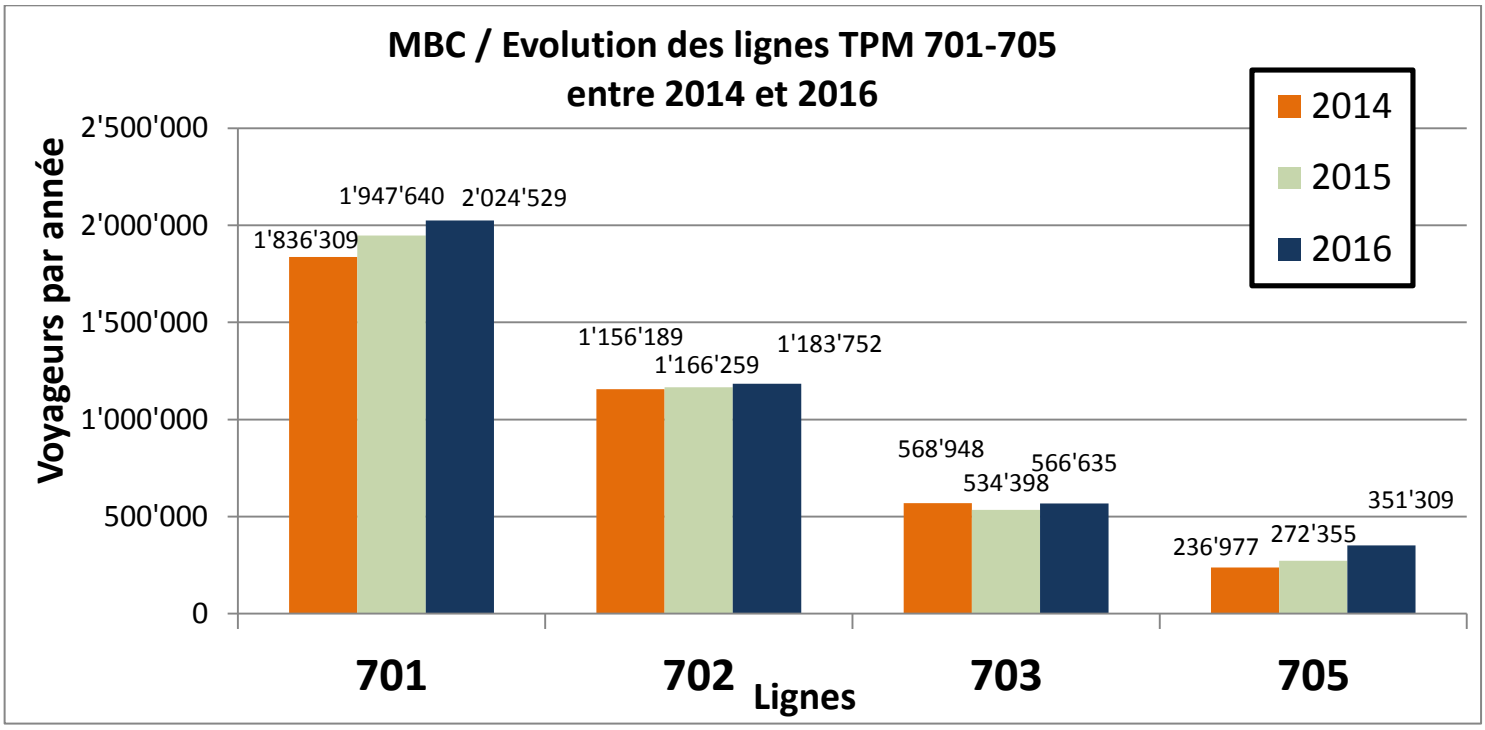

Réseau urbain

Ligne 701 : Lausanne – Bourdonnette – Echichens.

Nombre de voyageurs en	2014 :	1'836'309	
	2015 :	1'947'640	+ 6.1%
	2016 :	2'024'629	+ 3.9%

Ligne 702 : Tolochenaz – Bussigny.

Nombre de voyageurs en	2014 :	1'156'189	
	2015 :	1'166'259	+0.9%
	2016 :	1'183'762	+1.5%

Ligne 703 : Echichens – Lussy-sur Morges.

Nombre de voyageurs en	2014 :	568'948	
	2015 :	534'398	- 6.1%
	2016 :	566'635	+6.03%

Ligne 705 : Lonay . Ecublens EPFL.

Nombre de voyageurs en	2014 :	236'977	
	2015 :	272'355	+14.9%
	2016 :	351'309	+29%

2. Changement d'horaire au 13.12.2015

Sur le réseau des TPM, le changement d'horaire, chaque année au début décembre, n'a pas fait l'objet de modifications notoires.

Les principales modifications ont eu lieu sur la ligne ferroviaire Bière – Morges avec l'introduction d'une cadence à 30 minutes sur certaines tranches d'horaire.

3. Péréquation financière – répartition des coûts entre les communes membres des TPM

Par le préavis n° 3/2016, le Conseil communal a ratifié la convention entre les communes partenaires des TPM, laquelle remplace celle mise en place en 2006.

Pour rappel, le critère population représente 50% du taux de participation de chaque commune aux coûts. Dorénavant ne sont comptés que les habitants résidant dans un rayon de 800m autour des arrêts urbains des TPM.

Cette modification approuvée par l'ensemble des Conseils communaux des communes faisant partie des TPM, modifie le taux de participation aux coûts, passant de 4.11 à 4.23% pour notre commune.

Pour mémoire, cette modification de la convention a été demandée par la commune d'Echichens estimant que sa contribution financière était surévaluée au vu de l'augmentation de sa population, suite à la fusion des communes de Colombier, Echichens, Monnaz et St-Saphorin-sur-Morges, alors que les prestations de transport étaient restées identiques.

VII. SERVICE DE LA MOBILITE

La Loi sur les transports publics nous oblige à une participation financière pour les lignes de trafic régional et assimilé.

Le canton est découpé en 7 bassins de transports. Notre commune fait partie du bassin 4 : Morges – Cossonay.

Les coûts liés à ce bassin de transport figurent sous la rubrique 180 Transports Publics – compte 351.00.

Cette charge peut être influencée chaque année et varier sensiblement en fonction des investissements réalisés dans notre canton.

VIII. STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

1. Assemblée

En 2016, une assemblée du stand de tir intercommunal a eu lieu, le 29 septembre au stand des Effoliez à Echandens.

Les points traités lors de cette assemblée étaient :

- Comptes 2015
- Budget 2017

2. Communes membres

Bussigny	Chavannes	Crissier
Denges	Echandens	Echichens
Ecublens	Lonay	Préverenges

3. Tir de l'amitié des municipalités

La municipalité de Denges a participé au Tir de l'amitié, le jeudi 08 septembre 2016.

Les résultats sont les suivants :

- Cible 300 mètres au fusil d'assaut — 4e rang avec 153 pts
- Pistolet — 6e rang avec 101 pts
- Combiné — 5e rang avec 254 pts

RAPPORT DE LA SECTION DE M. A. GOLAY

ROUTES – BALAYAGE ET DENEIGEMENT – BATIMENTS COMMUNAUX – COLLECTEURS EC/EU – DOMAINES – PARCS ET PROMENADES - ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES

Plan

I.	**ROUTES**		**36**
	1.	Entretien	36
	2.	Travaux	36
II.	**BALAYAGE ET DENEIGEMENT**		**36**
	1.	Balayage	36
	2.	Déneigement	36
III.	**BATIMENTS COMMUNAUX**		**37**
IV.	**COLLECTEURS EC/EU**		**37**
	1.	ERM	37
	2.	PGEE	40
	3.	Déclaration de conformité	40
V.	**DOMAINES**		**41**
	1.	Forêts	41
	2.	Dangers naturels	41
	3.	Autorisation d'abattage d'arbres	41
VI.	**PARCS ET PROMENADES**		**42**
	1.	Parcs et promenades	42
	2.	Cimetière	42
VII.	**ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES**		**43**
	1.	Passeport Vacances	43
	2.	Union des Sociétés Locales (USL)	44
	3.	Associations sportives et culturelles	45

I. ROUTES

1. Entretien

Vu l'état de nos routes, hors entretien courant, aucune intervention d'importance n'a été nécessaire dans le courant de l'année, mise à part la réfection des deux croisements de la route se trouvant au lieu dit « Le Chaney-Les Pâles » (DP12), le remplacement du caniveau et le sac de route vers le chemin de l'Eglise, ainsi que la remise en état au chemin de la Crosette (suite incendie de véhicule)

2. Travaux

Divers travaux ont été réalisés en 2016 :

- Réparation des regards à la route de la Pale et route du Lac,
- Changement des piquets de balisage à la route du Lac,
- Pose d'un tronc devant le Pont Rouge,
- Entretien et curages des sacs de route,
- 9 permis de fouille ont été délivrés

II. BALAYAGE ET DENEIGEMENT

1. Balayage

L'entreprise Pittet-Chatelan & Cie SA a assumé le balayage mécanique des rues et ruelles communales à raison de 5 services durant l'année 2016.

2. Déneigement

Selon la convention signée avec le Service des Routes pour la réalisation de prestations du service hivernal sur les routes cantonales en traversée de localité, les interventions suivantes ont été réalisées :

- Salage = 15 passages
- Déneigement = 2 passages
- Mixte = 3 passages

L'entreprise FGS Golay, qui assure le service de déneigement sur notre commune, est intervenue à deux reprises en 2016.

Les petites routes et trottoirs sont déneigés et salés par nos employés communaux.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Les travaux suivants ont été réalisés en 2016 dans les différents bâtiments communaux :

Collège de la Crosette

- Marquage des jeux dans la cour, places de parc
- Réparations lumière, WC, vestiaires
- Pose de 3 poubelles
- Réparation buts extérieurs
- Pose haut-parleurs pour évacuation
- Révision salle de gym

Bâtiment de service – Voirie - PCi – Local du feu – Appartement de service

- Nettoyage des façades
- Divers travaux de peinture par nos employés
- Détecteur voirie
- Mise en conformité, pose barrières d'escaliers et mezzanine

Eglise - Salle des Jardins

- Pose dalles devant les trois bancs, réfection bancs
- Réparation toit de l'église
- Réparation de la sonorisation
- Changement de la vitrine d'affichage

Bâtiment administratif

- Réparation éclairage extérieur
- Nettoyage des façades

IV. COLLECTEURS EC/EU

1. ERM

1.1 L'association

L'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est composée de 14 communes. La commune de Denges en fait partie. Ses objectifs sont les suivants :

- épurer les eaux usées récoltées par les communes associées et dirigées vers la station d'épuration du Bief, ainsi que l'élimination des boues ;
- assurer la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter ces eaux ;
- conseiller les communes et veiller à l'application des dispositions légales en matière de lutte contre la pollution des eaux ;
- se charger de toutes les questions en rapport avec la lutte contre la pollution en général.

Le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes associées.

Pour Denges, il y a 1 délégué municipal désigné par la municipalité, et 1 délégué du Conseil communal. Ces délégués, assermentés par le Conseil intercommunal en début de législature, sont pour notre commune :

- François Vuille, membre du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2016
- Pierre-André Bruchez, membre du Conseil communal, dès le 01 juillet 2016
- Alain Golay, municipal

1.2 Séances du Conseil intercommunal de l'ERM

1.2.1 Le 09 mars 2016 à Préverenges

- *Préavis 1/2016* : demande de crédit pour l'étude de l'avant-projet pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP – **accepté**.

1.2.2 Le 15 juin 2016 à Préverenges

- Rapport de la commission de gestion sur les comptes et la gestion 2015.
- *Préavis 3/2016* : demande de crédit de fr. 162'000.00 TTC pour la réhabilitation des collecteurs « Bochat N° 29 » et « Chigny N° 30 » situés sur la commune de Chigny, sans le cadre du planning d'investissement de l'ERM – **accepté.**
- *Préavis 4/2016* : demande de crédit de fr. 108'000.00 TTC pour le déplacement du collecteur « Ceinture Est, N° 35 » étape II suite à l'aménagement de la parcelle n° 294 sur la commune de Vufflens-le-Château – **accepté.**

1.2.3 Le 24 août 2016 à Reverolle

- Séance d'installation et d'assermentation des autorités de l'ERM pour la législature 2016-2021

1.2.4 Le 12 octobre 2016 à Reverolle

- *Préavis 5/2016* : budget de l'exercice 2017 – **accepté.**
- *Préavis 6/2016* : demande de crédit pour la reconstruction et la réhabilitation du collecteur « Granges N° 31 » dans le cadre du planning d'investissement de l'ERM sur la commune de Denens – **accepté.**
- *Préavis 7/2016* : étude de variantes de raccordement des eaux usées du bassin versant de la Morges, étude d'avant-projet – **accepté.**
- Nomination de deux suppléants à la Commission des finances – aucune candidature.
- Nomination de deux membres à la Commission de gestion : sont élus MM. Charles-Henri de Luze de Chigny et Michel Borboën de Lonay.

1.2.5 Le 14 décembre 2016 à Reverolle

- *Préavis 8/2016* : autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers & autorisation générale de plaider dans tous les domaines de droit – **accepté.**
- *Préavis 9/2016* : limite des dépenses imprévisibles et exceptionnelles – **accepté.**
- *Préavis 10/2016* : indemnités des membres du Conseil intercommunal & indemnités des membres du Comité de direction pour la période législative du 01.07.2016 au 30.06.2021 – **accepté.**
- *Préavis 11/2016* : plafond d'endettement et de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la période législative du 01.07.2016 au 30.06.2021– **accepté.**
- Nomination de deux suppléants pour la Commission finances
- Présentation de la taxe sur les micro-polluants par M. Rony Reverchon.

2. Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)

Le PGEE est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées, destiné aux communes. Celles-ci sont tenues d'élaborer un PGEE, tel que défini dans l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune, maintien de la valeur de renouvellement inclue.

Le PGEE doit apporter :

- La connaissance des réseaux, des problèmes particuliers et des possibilités et contraintes d'évacuation des eaux (diagnostic)
- La définition des mesures de construction, d'exploitation et d'entretien, avec leurs coûts et leur planification dans le temps.

Le PGEE est un instrument dynamique, qui doit être régulièrement remis à jour.

Le bureau BBHN SA est toujours en charge de l'analyse de nos canalisations ainsi que des contrôles de conformité des raccordements aux eaux usées/claires lors de chantier de rénovation d'un bâtiment ou d'une nouvelle construction. Ces données sont ensuite enregistrées afin de mettre à jour notre PGEE.

3. Déclaration de conformité

En 2016, aucune déclaration de conformité en vue de l'actualisation d'un dossier d'une entreprise détentrice de plaques professionnelles n'a été délivrée après visites des locaux sous le contrôle d'un ingénieur de la DGE (Direction Générale de l'Environnement), section Environnement industriel, urbain et rural / Assainissement industriel.

V. DOMAINE

1. Forêts

La commune de Denges compte 13 ha de forêt dont 8 ha de forêts publiques et 5 ha de forêts privées.

Le Conseil communal a adhéré au Groupement forestier d'Apples en mars 2009. Ce groupement a pour but de constituer un centre de compétences destiné à coordonner, à organiser ou à réaliser les activités et travaux forestiers dans les propriétés de ses membres et d'y promouvoir une gestion forestière efficiente et durable.

Le manque d'eau s'est fait sentir, l'épicéa disparaît du plateau et les frênes sèchent par le haut (maladie).

Les employés communaux ont également participé à l'entretien de la forêt, notamment aux abords des chemins ou dans les jeunes plantations (fauchage des ronces, etc.).

Divers travaux ont été effectués en 2016 :

- Coupe vers le Pont Rouge
- Ramassage des chablis le long du sentier pédestre et contrôle de la sécurité sur le chemin.
- Martelage

2. Dangers naturels

Le canton a édicté les cartes suivantes au niveau des dangers naturels :

- Crues et inondations
- Laves torrentielles
- Glissements de terrain permanents
- Glissements de terrain spontanés et coulées de terre
- Chutes de pierres et de blocs
- Affaissements et effondrements
- Avalanches

Denges est concerné que par les crues et inondations.

3. Autorisation d'abattage d'arbres

Selon notre règlement communal sur la protection des arbres, tous les arbres de 20 cm de diamètre et plus mesurés à 1.30m du sol ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont protégés.

L'abattage d'arbres protégés ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la municipalité.

La requête doit être adressée par écrit à la municipalité dûment motivée et accompagnée d'un plan de situation ou d'un croquis précisant l'emplacement d'un ou des arbres ou plantation protégés à abattre.

La demande d'abattage est affichée au pilier public durant 20 jours.

L'autorisation d'abattage est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à une arborisation compensatoire déterminée d'entente avec la municipalité (nombre, essence, surface, fonction, délai d'exécution, etc.).

En règle générale, cette arborisation compensatoire sera effectuée sur le fonds où est situé l'arbre à abattre. Toutefois, elle peut être faite sur une parcelle voisine pour autant que son propriétaire s'engage à se substituer au bénéficiaire de l'autorisation.

Lorsque les circonstances ne permettent pas une arborisation compensatoire équivalente, le bénéficiaire sera astreint au paiement d'une taxe dont le produit sera affecté aux opérations d'arborisation réalisées par la commune. Le montant de cette taxe est fixé par la municipalité.

En 2016, la municipalité a délivré cinq autorisations d'abattage assorties d'arborisations compensatoires ou l'acquittement de la taxe compensatoire.

VI. PARCS ET PROMENADES

1. Parcs et promenades

Des travaux usuels d'entretien ont été réalisés en 2016.

Le terrain multisports, la place de jeux pour les plus petits ainsi que les bancs sont toujours bien fréquentés. Des réparations ont été réalisées sur certains jeux et un filet pare-ballons a été installé derrière le terrain multi-sports, côté immeuble Ch. de l'Eglise 2-4

La place du village, telle que nous l'avons transformée, est bien appréciée tant par nos communes voisines que par des tiers. Des renseignements sur sa réalisation nous sont régulièrement demandés.

2. Cimetière

Le service des inhumations et des incinérations, ainsi que la police du cimetière rentrent dans les attributions de la municipalité qui fait exécuter les lois, règlements et arrêtés fédéraux et cantonaux en la matière.

Elle nomme à cet effet un préposé aux inhumations et aux incinérations. La gestion administrative est tenue par la secrétaire municipale, Mme Gevisier et la partie technique (creuse des tombes, ouverture du Jardin souvenir) est gérée par nos employés communaux.

Le cimetière de Denges est divisé en quatre parties :

- Les tombes en ligne
- Les tombes cinéraires
- Les concessions
- Le Jardin du souvenir

Durant l'année 2016, il y a eu 7 décès :

- Deux inhumations
- Une urne dans une tombe à la ligne
- Les cendres d'un défunt au Jardin du souvenir
- Les cendres d'un défunt au cimetière d'Echandens
- Les cendres d'un défunt remises à la famille
- Un transfert par avion de Genève à Tiblissi

Une stèle a été installée au Jardin du Souvenir pour permettre aux personnes, qui le souhaitent, poser une plaquette avec le nom de leur défunt.

Nos employés communaux ont réalisé divers travaux au cimetière : la réfection du banc et le changement du gravier entre les tombes.

VII. ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES

1. Passeport-Vacances

Pour sa 35e édition, le Passeport-Vacances de Morges et environs s'est déroulé du 10 au 24 octobre 2016. La manifestation s'adresse aux élèves de 8 à 16 ans des 31 communes partenaires qui ont l'occasion d'expérimenter durant leurs vacances d'automne une riche palette d'activités.

Cette édition compte environ 285 activités. Elles sont réparties en 8 catégories : sport, artisanat, visites, plaisir de la table, activités artistiques, découverte d'un métier, jeux loisirs, nature, animaux.

693 passeports ont été attribués aux enfants de 8 à 16 ans. Les activités Pass'Avenir, depuis 2010, sont en rapport direct avec le monde du travail, sous forme de mini stages qui sont proposés aux jeunes de 13 à 16 ans. Les Pass ont de plus en plus de succès. Ces activités continueront à être développées.

Evolution de la participation des jeunes de notre commune à Passeport-Vacances :

Année	*Nombre de passeports*
2004	18
2005	13
2006	20
2007	36
2008	46
2009	41
2010	44
2011	56
2012	60
2013	31
2014	26
2015	16
2016	3

2. Union des Sociétés Locales (USL)

En 2016, le comité est composé de :

- Présidente — Ginette Spadaccini
- Trésorier — Yves Zahner jusqu'à la séance d'octobre puis Yan Borboën
- Secrétaire — Anne-Sylvie Gevisier
- Membres — Jacqueline Borboën (Chœur mixte)
  Christian Dépraz (Amicale des pompiers)

Les sociétés membres de l'USL sont :

- L'Abbaye des Fusiliers
- Le Chœur mixte « Le Lien »
- Le DEL Basket
- La Société de Jeunesse Denges-Préverenges
- La Société de tir Denges-Echandens
- La Société féminine de gymnastique
- L'Amicale des pompiers

En 2016, l'USL s'est réunie afin d'organiser le loto du 04 décembre 2016, le 1er août étant organisé par l'Abbaye des Fusiliers.

2.1 Manifestations 2016

Amicale des pompiers

Le 09 janvier 2016, le souper et bal du Petit nouvel-an organisé par l'Amicale des pompiers ont été, une nouvelle fois, fortement appréciés par les villageois venus en nombre ainsi que de nombreuses personnes venant de l'extérieur.

Chœur mixte « Le Lien »

Soirée annuelle le 28 mai 2016 en collaboration avec « L'Alouette » de Bussigny, sous la direction de Mme Vandete do Carmo. La deuxième partie a été animée par M. Eric Rochat et M. Jacques Perrin au piano – sketches et chansons.

Abbaye des Fusiliers

Selon le tournus instauré, c'est l'Abbaye qui a organisé le 1er août avec comme repas, une raclette.

L'Abbaye s'est déroulée avec succès du 12 au 15 août 2016.

Société de Tir Denges-Echandens

Tir de l'amitié les 27 et 30 avril 2016

Tir en campagne les 25, 27, 28 mai 2016

10e tir Effoliez, les 01, 02 et 03 septembre 2016

Inauguration du nouveau drapeau, le 31 août 2016

DEL Basket

Le DEL Basket a organisé son traditionnel brunch le 17 avril 2016 à Préverenges ainsi que son match aux cartes à la salle de gym de la Crosette, le 06 novembre

USL

Le traditionnel loto par abonnement de l'USL a eu lieu le dimanche 04 décembre 2016. Il a rencontré un franc succès.

3. Associations sportives et culturelles

Depuis quelques années, la municipalité soutient financièrement les associations sportives et culturelles de la région qui accueillent nos jeunes citoyens jusqu'à l'âge de 20 ans par un montant de fr. 100.00/personne.

En 2016, nous avons soutenu les associations suivantes :

- ACTE Théâtre
- Bicross, Echichens

- Cercle des armes Lausanne
- Cercle d’escrime de Morges
- Club nautique de Morges
- Curling Lausanne Olympique
- DEL Basket
- Ecole de cirque Coquino
- Ecole de rugby, Lausanne
- FC Echandens
- FC Echichens
- FC Tolochenaz
- Forward Hockey Club, Morges
- Forward Rowing Club, Morges
- Gym Morges
- Gym Préverenges
- Judo Club Bussigny
- La Syncope
- Lausanne natation
- Morges natation
- Renens natation
- Théâtre Biloko
- VBC Cheseaux
- VBC Ecublens
- Zen Doy Ryu, club d’arts martiaux

Nous soutenons également par des dons les associations culturelles suivantes :

- La Lanterne Magique
- La fête de la Tulipe
- AAVA Arborétum
- Musée Alexis Forel
- Transport Handicap Vaud

RAPPORT DE LA SECTION DE M. S. PIGUET

POLICE DES CONSTRUCTIONS – ENVIRONNEMENT – SERVICES INDUSTRIELS – ECLAIRAGE PUBLIC – ARCAM

Plan

I. POLICE DES CONSTRUCTIONS 48

1. Directive sur le diagnostic amiante 48
2. Permis de construire 48
3. Article 111 LATC 49
4. Autorisation simple 49
5. Commission de contrôle technique et de salubrité 49
6. Prévention des accidents dus au chantier 50
7. Quelques statistiques 50

II. ENVIRONNEMENT 51

1. Incinération des déchets en plein air 51

III. SERVICES INDUSTRIELS 52

1. Service de l'eau (EauService) 52
2. Romande Energie 54

IV. ECLAIRAGE PUBLIC 55

V. ARCAM 55

I. POLICE DES CONSTRUCTIONS

1. Directive sur le diagnostic amiante

Le département des infrastructures a publié des directives d'application concernant le diagnostic amiante des bâtiments, modification de l'art. 103a de la LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions).

A partir du 1er mars 2011, un propriétaire qui entreprend des travaux de transformation ou de démolition, soumis à autorisation, sur un immeuble construit avant 1991, doit procéder à un diagnostic amiante du bâtiment et, le cas échéant, définir les travaux d'assainissement nécessaires.

2. Permis de construire

En 2016, nous avons délivré 9 permis de construire/démolir relatifs à différents types de constructions :

- Démolition d'un immeuble de deux logements
- Construction d'un immeuble de 7 appartements et 5 places de stationnement
- Changement d'horaire d'exploitation et agrandissement
- Transformation d'un rural pour la construction de trois appartements et un studio
- Reconstruction d'une annexe à la villa, d'un mur de soutènement et d'un couvert
- Construction d'une villa familiale avec couvert pour deux voitures et piscine-couloir de nage
- Création d'un mur de soutènement et d'une clôture
- Changement de production de chaleur PAC air-eau
- Création de galetas non habitable dans les combles.

Tous les dossiers d'enquête publique doivent être saisis, par un mandataire agréé, sur le site internet de la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire). Les travaux de minime importance dispensés d'enquête publique (LATC 111) restent de compétence communale et ne sont pas saisis sur le site de la CAMAC.

Un système de cartes de contrôle/suivi de chantier a été mis en place, le contrôle de l'implantation et du niveau de la dalle du rez ainsi que l'altitude au faite pour les nouvelles constructions est rendu obligatoire.

A noter qu'au vu de la fréquence des demandes d'études préalables avant le dossier d'enquête, la municipalité a décidé d'une facturation desdites études, en fonction des coûts engendrés.

3. Article 111 LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions) – Autorisation dispensée d'enquête publique.

6 autorisations pour divers travaux de moindre importance, création d'un couvert, place de parc, changement volets, réfection façades, déplacement de cheminée, etc., ont été délivrées en 2016.

Il est rappelé qu'une dispense d'enquête publique pour des travaux de moindre importance ne peut être délivrée que si la Commune reçoit une demande complète permettant de prendre la décision. Un formulaire simplifié est à disposition au greffe.

La loi (LATC art. 103) précise qu'aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécutée avant d'avoir été autorisé.

L'art. 72d du RATC précise que la municipalité peut dispenser de l'enquête publique certains objets (voir l'article) pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protections, en particulier à ceux des voisins.

4. Autorisation simple

13 autorisations simples ont été délivrées en 2016 pour des installations de panneaux solaires photovoltaïques, installation d'une palissade, travaux d'entretien, changement d'une barrière en bois en treillis, etc.

5. Commission de contrôle technique et de salubrité

La commission de contrôle technique a procédé à trois demi-journées de visites en 2016, concernant des permis de construire et autorisations selon l'article 111 LATC.

L'ensemble de ces visites de contrôle a permis de délivrer 29 permis d'utiliser ou d'habiter.

Il est rappelé que tous permis de construire ou autorisation 111 LATC délivrés, qu'ils aient fait l'objet d'une mise à l'enquête publique ou non, sont soumis à une visite de la commission de salubrité ou de la commission de contrôle technique, qui vérifie la conformité entre le permis délivré et ce qui a été construit.

6. Prévention des accidents dus aux chantiers

La surveillance des chantiers sur le territoire de la commune est toujours effectuée par le bureau Masotti Associés SA à St-Prex.

De plus, nous avons mandaté ce bureau pour le contrôle des diagnostics amiante.

7. Quelques statistiques

7.1 Localisation des enquêtes

166394 *C-165-96-1-2016-ME* Enquête échue *En traitement à l'ACV*	**DENGES** (MORGES)	1026 Denges Parc. : 346 Eca : NRA: 2531274/1152265	MEIERHOFER, HERBERT TERRIER, CHRISTOPHE MAT-DEN AG - SOCIÉTÉ PROPRIÉTAIRE PROFOND , 8001 ZÜRICH *(pa) CHENOZ CLAUDE-ALAIN STARDRINKS* *(ddp)*	GALIMONT LOSDYCK ETIENNE DELTA ARCHITECTES, , Rte de la Capite 154, 1223 COLOGNY	**Transformation** Création de marquises sur quais, 5 places de parking coté sud et une zone de stockage pour remorques *OUI : zone de lavage non couverte (zone de la protection de la Venoge) Le projet implique un défrichement de 39 m2* *L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir*
160045 *P-165-9-1-2016-ME* Enquête échue *Permis délivré*	**DENGES** (MORGES)	Le Vieux Bourg 2 Parc. : 72 Eca : 28 NRA: 3 2531150/1152970	DEVILLE DANIEL , 1026 DENGES *(pa)* *(ddp)*	AUBERT MARC-ANTOINE AIR-ARCHITECTES SÀRL, , Rte de Chavannes 60G, 1007 LAUSANNE	**Transformation** Transformation d'un rural pour la construction de 3 appartements et un studio. --
153237 *P-165-60-1-2016-M* Enquête échue *Permis refusé abandonné*	**DENGES** (MORGES)	Le Vieux Bourg 13 Parc. : 273 Eca : 396 NRA: 6 2531135/1152885	DE VIDAL MORAIS JORGE MANUEL ET HENRIQUES MARQUES SOFIA , 1026 DENGES *(pa)* *(ddp)*	GALLAY JEAN DANIEL ARCHITECTE, , Ch. des Lys 16, 1010 LAUSANNE	**Transformation** Création d'un logement au rez de chaussée, pose de 5 fenêtres rampantes en toiture, capteurs photovoltaïques et d'une piscine démontable --
160360 *C-165-58-1-2016-M* Enquête échue *Permis délivré*	**DENGES** (MORGES)	Ch. du Monteiron Parc. : 650 Eca : NRA: 2531065/1152754	A CARRE SA , 1030 BUSSIGNY *(pa)* *(ddp)*	CUEREL JEAN-PASCAL A CARRÉ ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT SA, , Rue de l'industrie 59, 1030 BUSSIGNY	**Construction nouvelle** Création d'un muret de soutènement et d'une clôture en bord de propriété. --
163309 *P-165-100-1-2016-ME* Enquête échue *Permis délivré*	**DENGES** (MORGES)	Ch. de la Crosette Parc. : 122 Eca : 206 284 NRA: 2531220/1153310	BALTISBERGER JEAN-DANIEL BALTISBERGER IMMOBILIER SA , 1026 DENGES *(pa)* *(ddp)*	MORIGGI ANNOUCK AARC ARCHITECTES SÀRL, , Rte de la Gare 4, 1040 ECHALLENS	**Construction nouvelle** Démolition totale des bâtiments ECA n° 206 et 284. Construction de 2 unités d'habitation de 34 logements chacune. *-- Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie*
166575 *C-165-88-1-2016-M* Enquête échue *Permis délivré*	**DENGES** (MORGES)	Le Vieux Bourg 13 Parc. : 273 Eca : 396 NRA: 6 2531135/1152885	DE VIDAL MORAIS JORGE MANUEL ET HENRIQUES MARQUES SOFIA , 1026 DENGES *(pa)* *(ddp)*	GALLAY JEAN DANIEL , , Lys 16, 1010 LAUSANNE	**Transformation** Création d'un logement au rez, pose de 5 fenêtres rampantes en toiture, pose sur toiture de 23,52 m2 de capteurs photovoltaïque --

II. ENVIRONNEMENT

1. Incinération des déchets

Il est interdit d'incinérer des déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des petites quantités de déchets naturels, provenant des forêts, des champs et des jardins, si leur incinération n'entraîne pas de nuisances excessives (art. 30c de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et art. 26a de l'Ordonnance sur la protection de l'air).

Toutefois, le canton peut accorder des autorisations temporaires pour l'incinération de volume plus conséquent (taille d'arbres fruitiers, par exemple).

Une autorisation a été délivrée en 2016.

III. SERVICES INDUSTRIELS

1. Service de l'eau (EauService)

Denges a cédé son réseau d'eau potable en 1957 à la ville de Lausanne. L'eau potable pour notre commune est traitée, fournie et facturée par le Service de l'eau de Lausanne.

La commune de Denges est alimentée en eau potable par le réservoir de Haute-Pierre situé sur les hauts de Morges à Echichens.

L'eau de ce réservoir provient à 100% de l'usine de St-Sulpice qui traite l'eau du lac Léman par filtration sur sable.
Certains quartiers reçoivent directement l'eau des sources de Prévondavaux situées sur la commune de La Chaux et de Chevilly.

Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée avec du chlore fabriqué par électrolyse du sel, avant d'être injectée dans le réseau.

Avec une production annuelle d'environ 30 milliards de litres d'eau potable, le Service de l'eau approvisionne plus de 370'000 personnes que ce soit au détail ou en gros.

D'où vient l'eau que nous buvons

Les ressources en eau proviennent du prélèvement de l'eau du lac Léman, du lac de Bret et de 120 sources réparties entre le pied du Jura, le Gros-de-Vaud et les Préalpes. En moyenne annuelle arrondie, le lac Léman fournit 55% du volume de production, le lac de Bret 18% et les sources 27%.

Traitement de l'eau

L'eau des lacs est traitée dans nos usines de Lutry (ultrafiltration), de St-Sulpice (filtration du sable) et de Bret (chaîne de traitement multi-barrière). L'eau des sources du Pays-d'Enhaut est quant à elle traitée par ultrafiltration. Quelle que soit sa provenance, l'eau est légèrement chlorée avant son injection dans le réseau afin de garantir une parfaite qualité microbiologique et d'assurer la sécurité alimentaire.

Pourquoi ajoute-t-on du chlore dans l'eau ?

Le chlore est un allié contre les bactéries, il permet de garantir la qualité de l'eau tout au long de son processus de distribution. La quantité ajoutée dans l'eau correspond à seulement quelques goutes d'eau de javel dans une baignoire et elle est totalement inoffensive pour la santé.

Peut-on trouver des micro-polluants dans l'eau du robinet ?

Nous rejetons tous des micro-polluants qui finissent un jour dans les eaux usées, les cours d'eau et les lacs. Les concentrations retrouvées dans l'eau potable restent en dessous des normes légales et sont sans danger direct pour la santé après traitement. C'est une priorité absolue pour les autorités.

Qualité de l'eau distribuée

Comment l'eau potable du réseau est-elle surveillée ?

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses en application du principe de précaution afin de protéger toutes les personnes, même celles dont la santé est la plus fragile. Les caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques sont analysées de façon constante afin d'assurer une qualité irréprochable de l'eau distribuée. Au total, en 2016, 9307 échantillons ont été prélevés et 52965 analyses ont été effectuées par le laboratoire accrédité. 24 non-conformités mineures ont été constatées sans risque pour la sante.

Pourquoi l'eau est-elle plus ou moins calcaire ?

La dureté de l'eau est proportionnelle à sa teneur en calcium et en magnésium. Elle dépend de la nature géologique des sols traversés.

Les désagréments d'une eau trop dure sont uniquement de l'ordre du confort (entartrage, sensation peu agréable sur la peau…). Une eau dure n'a aucune incidence négative sur la santé.

La présence de nitrates dans l'eau du robinet est-elle dangereuse pour la santé ?

La quantité maximale de nitrates que peut contenir l'eau du robinet est largement inférieure à une quantité éventuellement nocive pour la santé. De nombreux moyens sont mis en œuvre pour lutter contre les apports artificiels en nitrates dans l'eau potable. Les valeurs mesurées dans l'eau distribuée varient entre 2 et 15 mg/L, la limite étant de 40 mg/L.

Micro-biologie

Les analyses microbiologiques permettent de mettre en évidence la présence éventuelle de microorganismes dans l'eau. Certains, d'origine naturelle, comme les germes aérobies mésophiles, sont sans danger pour l'homme. D'autres, comme les Escherichia coli et les entérocoques sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales. Leur présence permet de supposer que d'autres bactéries plus dangereuses et susceptibles de provoquer des maladies graves pourraient se trouver dans l'eau.

Le résultat des analyses a démontré que l'eau est de très bonne qualité microbiologique.

Physico-chimie

Les analyses physico-chimiques s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres, ainsi qu'aux substances indésirables voire toxiques qu'elle pourrait contenir.

Dureté

La dureté correspond à la teneur en calcium et magnésium naturellement dans l'eau. Plus la concentration est élevée, plus elle est « dure ».

Cette dureté n'a aucune incidence sur la santé mais peut présenter quelques inconvénients en milieu domestique, à savoir l'entartrage des installations et des appareils ménagers.

Dans le cas d'une eau ayant une dureté inférieure à 25°f (°français), l'installation d'un dispositif d'adoucissement d'eau ne se justifie pas.

Pour Denges, la dureté est de 14°f. Eau de très bonne qualité chimique.

Qualification	**°f**
Eau très douce	0 à 7
Eau douce	7 à 15
Eau moyennement dure	15 à 25
Eau assez dure	25 à 35
Eau dure	35 et plus

Nitrate

Les nitrates proviennent des engrais utilisés dans l'agriculture. La limite de qualité pour l'eau potable est fixée à 40 mg/L. Les valeurs mesurées dans l'eau distribuée par le Service de l'eau sont nettement inférieures à cette valeur limite.

Le résultat des analyses a démontré que l'eau est de très bonne qualité physico-chimique.

2. Romande Energie

Romande Energie SA, fournisseur d'électricité pour notre commune, est l'entreprise qui assure l'ensemble des activités de production et de distribution d'électricité des anciennes Compagnies Vaudoises d'Electricité (CVE) et Société Romande d'Electricité (SRE). Elle est établie à Morges.
Le Conseil d'administration de Romande Energie se compose des administrateurs membres du Conseil d'administration de la Romane Energie Holding SA – qui assume le rôle d'une société faîtière chargée de fixer la stratégie d'ensemble, de gérer des filiales et des participations – qui est composé de personnalités représentant l'Etat de Vaud, les communes vaudoises et du Chablais valaisan, les milieux économiques et les actionnaires privés.

IV. ECLAIRAGE PUBLIC

Notre commune compte 280 points lumineux dont l'entretien de 180 points fait l'objet d'un contrat de maintenance auprès de l'entreprise Duvoisin-Groux. Les 100 points restants, dont les mâts sont de moindre hauteur, sont entretenus par nos employés communaux.

Notre consommation annuelle pour l'éclairage public est d'environ 105'000 kWh. Actuellement, environ 70% de cette énergie consommée est facturée sur la base d'un forfait basé sur la puissance installée (env. 25 kW). En fonction de nouvelles normes, la totalité de notre énergie consommée devra être facturée sur la base d'un relevé de compteur. Cette exigence a pour conséquence que des compteurs devront donc être installés sur l'ensemble de notre commune d'ici 2015 pour réaliser cette étude.
L'analyse du patrimoine afin de pouvoir planifier et échelonner judicieusement les futurs travaux de remise en état et d'adaptation en fonction des nouvelles normes (par exemple interdiction des lampes à vapeur de mercure) a été effectuée en 2015 et permettra de proposer un plan de renouvellement cohérent et rationnel à partir de la nouvelle législature, avec un préavis en 2017.

Le contrat d'entretien est fixé annuellement désormais, anticipant l'impact du renouvellement.

Cinq lampadaires ont été changés en 2016.

V. ARCAM

L'ARCAM a pour but d'encourager le développement économique et régional sous toutes les formes et modalités possibles en faisant appel aux moyens légaux et à la solidarité entre communes et personnes physiques ou morales, dans les limites du territoire couvert par les communes membres.

Cette association est divisée en un chef-lieu et 5 secteurs. Le chef-lieu est Morges et Denges se trouve dans le secteur 1 avec Echandens, Lonay et Préverenges jusqu'au 30 juin et dans le secteur 3 depuis le 1er juillet 2016.

Chaque commune membre est représentée par un délégué municipal. Pour Denges, c'est M. Sylvain Piguet ou M. Francis Monnin.

En 2016, l'ARCAM a tenu cinq séances : les 10 février, 15 juin, 21 septembre, 02 novembre et 16 novembre.

10 février 2016 à Aubonne

Présentation « L'énergie dans le district »

15 juin 2016 à Apples

Assemblée générale ordinaire avec comme ordre du jour :

- Comptes et bilan 2015
- Adoption des nouveaux statuts

21 septembre 2016 à Sévery

Assemblée générale extraordinaire de début de législature avec comme ordre du jour :

- Présentation des commissions par le Directeur
- Nominations du comité directeur, commission de gestion et commissions permanentes

02 novembre 2016 à Aubonne

Séance d'information « CartoJuraLéman », le géoportail régional du district de Morges

16 novembre 2016 à Préverenges

Assemblée générale ordinaire avec comme ordre du jour :

- Rapport du président du comité
- Rapport du directeur
- Programme d'actions 2017
- Budget 2017
- Nomination de l'organe de révision pour le contrôle des comptes 2016

Denges a accepté de participer à la mise en place d'un guichet cartographique régional en collaboration avec une grande partie des communes du district. Le but étant de mettre à disposition du citoyen des informations géo-référencées propres aux communes et à la région (p.ex. la localisation des déchetteries, les réseaux d'infrastructure, etc.)

Un projet similaire pour la région de Vevey a été mis en place. Si vous souhaitez vous faire une idée du sujet, voici l'adresse : https://map.cartoriviera.ch/theme/cadastre.

RAPPORT DE LA SECTION DE M. Ch. FRANCO

INSTRUCTION PUBLIQUE – ASSOCIATIONS – NATURALISATION – POLICE SECURITE - POLICE DU COMMERCE – PROCEDE DE RECLAME - SERVICE DU FEU – PROTECTION CIVILE

Plan

I. INSTRUCTION PUBLIQUE 59

1. Conseil d'établissement 59
2. Bureau de l'Entente de l'EPSP 60
3. Promotions des élèves de Denges 62

II. ASSOCIATIONS 63

1. Couvaloup 12 63
2. Univers 1028 63

III. NATURALISATIONS 64

1. Naturalisations acquises 64
2. Demandes de naturalisation préavisées par la municipalité 64

IV. POLICE SECURITE 65

1. Assistants de Sécurité Publique (ASP) 65
2. Contraventions LCR 65
3. Contrôles radar 66
4. Concept « Police – Population » 67
5. Police cantonale – Gendarmerie 68

V. POLICE DU COMMERCE 73

1. Permis temporaires – loto – tombola 73
2. Patentes – licences – autorisations 73

VI. PROCEDE DE RECLAME 74

VII. SERVICE DU FEU – SIS MORGET 74

1. Organisation 74
2. Encadrement 76
3. Effectifs 76
4. Locaux 76
5. Véhicules et matériel 77
6. Missions 77
7. Exercices et mandats 78
8. Interventions et faits marquants 79
9. Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) 79

VIII. PROTECTION CIVILE **80**

1. Objectifs 2016 80
2. Instructions et engagements des unités 80
3. Objectif 2017 83
4. Commandement EM et compagnies 84

I. INSTRUCTION PUBLIQUE

1. Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres :

- 4 représentants des autorités communales
- 4 représentants des parents d'élèves fréquentant l'établissement
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement
- 4 représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement

1.1 Composition

Jusqu'au 30 juin 2016 :

Représentants des autorités
Mme Irène Agassiz, municipale à Lonay
Mme Marie Cottier, municipale à Préverenges
M. Michel Perreaud, municipal à Echandens
M. Christian Franco, municipal à Denges

Représentants des parents d'élèves
Mme Catherine Castellani, Préverenges
M. Vincenzino Roberto, Préverenges
Mme Géraldine Nagel d'Eternod, Denges
Mme Sandra Van der Meer, Préverenges

Représentants des associations et organisations
M. Antoine Chappuis, Préverenges
Mme Jacqueline Guidetti, Echandens
Mme Michèle Mottu Stella, Lonay
Mme Claire-Lise Paquier, Lonay

Représentants des professionnels actifs (enseignants)
M. André Gargioni, Aclens
Mme Marie-Noëlle Genton Bonzon, Lonay
Mme Véronique Müller, Denges
M. Alfred Zbinden, Préverenges

Dès le 1er juillet 2016

Représentants des autorités
Mme Elisabeth Morerod, municipale à Lonay
Mme Tu Wüst, municipale à Préverenges
Mme Katharina Zurn, municipal à Echandens
M. Christian Franco, municipal à Denges

Représentants des parents d'élèves
Mme Catherine Castellani, Préverenges
M. Vincenzino Roberto, Préverenges
Mme Géraldine Nagel d'Eternod, Denges
Mme Sandra Van der Meer, Préverenges

Représentants des associations et organisations
Mme Ruth Bohner
Mme Marion Forel
Mme Michèle Mottu Stella, Lonay
Mme Claire-Lise Paquier, Lonay

Représentants des professionnels actifs (enseignants)
Mme Marie-Noëlle Genton Bonzon
Mme Véronique Haag
M. Julien Grandjean
M. Alfred Zbinden, directeur

1.2 Séances

Le Conseil d'établissement s'est réuni une seule fois le 17 mars 2016.

1.2.1 17 mars 2016 à Préverenges

Séance avec comme ordre du jour (extrait) :

- Surélévation du bâtiment Tribord (présentation du projet)

2. Bureau de l'Entente de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges

2.1 Composition

Le Bureau de l'Entente est composé de deux délégués des communes membres de l'EPSP :

Délégués jusqu'au 30 juin 2016 :

- Echandens : Mme Irène Caron, syndique
  M. Michel Perreaud, municipal
- Lonay : M. Philippe Guillemin, syndic
  Mme Irène Agassiz, municipale
- Préverenges : Mme Marie Cottier, municipale
  M. Jérôme Azau, municipal
- Denges : M. Christian Franco, municipal
  M. Francis Monnin, municipal

Délégués dès le 1er juillet 2016 :

- Echandens : Mme Irène Caron, syndique
  Mme Katharina Zürn, municipale
- Lonay : M. Philippe Guillemin, syndic
  Mme Elisabeth Morerod, municipale
- Préverenges : Mme Tu Wüst, municipale
  M. Jérôme Azau, municipal
- Denges : M. Francis Monnin, syndic
  M. Christian Franco, municipal

Son président demeure M. Philippe Guillemin, syndic de Lonay qui jusqu'au 30 juin 2016 avait comme vice-présidente Mme Marie Cottier. Elle était représentante de la commune de Préverenges (commune boursière).

Cette entité exécutive peut s'appuyer sur le Conseil d'établissement qui représente un organe consultatif destiné à relayer les différents problèmes identifiés au sein de l'établissement scolaire et, cas échéant, faire des propositions d'amélioration au Bureau de l'Entente.

2.2 Séances

Le Bureau de l'Entente s'est réuni à trois reprises, les 16 mars, 07 octobre et 02 décembre 2016 ; voici les principaux thèmes abordés lors de ces séances et les décisions qui en découlent :

2.2.1 16 mars 2016 à Préverenges

- *Approbation des comptes 2015 et fixation du taux d'intérêt pour la location des bâtiments scolaires* : les comptes ont été approuvés et le taux est fixé à 0.90%.
- *Souper des promotions* : 30 juin 2016

2.2.2 28 septembre 2016 à Préverenges

- *M. Philippe Guillemin est reconduit dans sa fonction*
- *Mme Tu Wüst est désignée comme vice-présidente. Elle est la représentante de Préverenges (commune boursière)*
- *Rentrée scolaire* : rapport du directeur, M. Zbinden.
- *Approbation du règlement de l'EPSP :* ce dernier a été approuvé par tous les conseils communaux et il est transmis au canton
- Budget 2017 : approuvé

2.2.3 07 décembre 2016 à Echandens

- *Le coût des transports scolaires des MBC est identique au prix du km 2025 (fr. 7.71)*
- *Approbation par le Conseil communal de Préverenges du crédit de construction pour la surélévation de Tribord*
- *Lancement du projet « la récré bouge » pour les classes 1P à 6P*
- *Présentation du projet cantine scolaire et UAPE à Lonay*

2.3 Enclassement pour l'année 2016 - 2017

L'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges compte au 1er octobre 2016 :

- 1'405 élèves : 1002 primaires et 403 secondaires
- 73 classes : 53 primaires et 20 secondaires

Le collège de la Crosette compte au 1er octobre 2016 :

- 100 élèves répartis dans 5 classes primaires (1 x 1-2P, 1 x 3P, 1 x 4P, 1 x 5P et 1 x 6P)

L'enclassement des 210 élèves domiciliés à Denges se répartit à raison de :

- 193 élèves dans l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs
- 17 élèves sont dans des écoles privés, fondations, institutions ou foyers

3. Promotions des élèves de Denges

- 10 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie prégymnasiale (VP)
- 11 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie générale (VG).

II. ASSOCIATIONS

1. Couvaloup 12

Les jeunes de 12 à 18 ans sont les bienvenus au Centre de Jeunes de Couvaloup 12, où il n'existe aucune distinction de nationalité, d'ethnie, de religion, de sexe ou de style. L'accès y est libre et gratuit.

Située au centre ville de Morges, sa maison est constituée de différents espaces d'activités de vie :

- la ludothèque
- la salle de cinéma
- le babyfoot
- la salle de danse et Karaoké
- la salle de billard

et on y trouve également des infos sur les places d'apprentissage disponibles et un espace prévention et promotion de la santé.

Denges, à l'instar de ces dernières années, a maintenu sa participation forfaitaire de fr. 500.00 pour l'année 2016.

2. Univers 1028

Les jeunes de 10 à 18 ans peuvent se rendre au local qui leur est réservé à Préverenges tous les jours de la semaine, selon l'horaire ci-dessous :

- tous les jours de 12h00 à 14h00
- les après-midi du mercredi au vendredi : mercredi 14h30 à 18h30 ; jeudi 15h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 (ménage par 4 jeunes du centre) ; vendredi 15h30 à 19h00
- vendredis soirs : accueil pour un repas sur inscription de 19h00 à 20h00 ; soirée de 20h00 à 22h00.
- samedis : ouverture du centre pour un accueil libre ou une activité spécifique au centre ou à l'extérieur (environ un samedi sur deux)
- ouvertures variables durant les vacances (4 semaines environ, en octobre, à Pâques, etc.)

Des demandes insistantes des parents sont fréquentes pour une ouverture les lundis et mardis après-midi également (de 15h30 à 18h30).

Au sein de cette structure, ils ont tout loisir d'y organiser les fêtes d'anniversaires pour petits et grands. A l'exception des mercredis, des accueils pour les repas de midi y sont également proposés pour le prix modique de fr. 5.00 seulement. L'engagement de l'intéressé y est privilégié par sa participation à la préparation des repas, à la mise en place et à la vaisselle.

Il est à relever que la fréquentation des jeunes « dengereux » est toujours plus importante et a atteint en 2016 les 30 membres (14.2%). Fort de ce constat, la municipalité a d'ores et déjà quelque peu augmenté le montant de sa contribution annuelle qui est actuellement de fr. 6'000.00.

III. NATURALISATIONS

1. Naturalisations acquises

En 2016, il y a eu 6 naturalisations acquises :

- 2 ordinaires
- 2 facilitées des étrangers nés en Suisse
- 1 facilité par mariage
- 1 facilité pour les jeunes de la 2ème génération

2. Demandes de naturalisation préavisées par la Municipalité

La municipalité a préavisé 8 demandes de naturalisation en 2016, 7 positives et une négative :

- 5 ordinaires dont une négativement
- 2 facilitées pour les jeunes de la 2ème génération
- 1 facilité pour les étrangers nés en Suisse

IV. POLICE SECURITE

1. Assistants de Sécurité Publique (ASP)

En 2016, les Assistants de sécurité publique de Préverenges sont intervenus à raison de 418 heures

Leurs principales missions sont :

- Contrôle du stationnement
- Surveillance des incivilités
- Rapports de naturalisation (4 en 2016)
- Manifestation et gestion du trafic : déviation lors de travaux et d'accidents ; gestion de la circulation provisoire ; surveillance de manifestations (Abbaye, Fête au village, etc.) ; gestion des cortèges sur routes communales ; gestion des convois funèbres.

Nous entretenons d'excellentes relations avec les membres de la sécurité municipale de Préverenges et notre collaboration se passe très bien.

2. Contraventions LCR (Loi sur la Circulation Routière)

Durant l'année 2016, environ 498 amendes d'ordre pour mauvais stationnement ont été délivrées.

Lorsque les contrevenants ne règlent pas, dans les 30 jours, leur amende, celle-ci est convertie en ordonnance pénale, puis en sommation, recouvrement par la voie de la poursuite et enfin en ordonnance de conversion.

Sur les 498 amendes délivrées :

- 69 ont été converties en ordonnances pénales
- 28 en sommations
- 10 procédures de poursuites

Les ordonnances pénales sont aussi délivrées pour :

- des stationnements illicites sur des places de parc privées faisant l'objet d'une mise à ban = 98 en 2016
- non respect du règlement communal sur la gestion des déchets – directives municipales ou au règlement de police = 4 en 2016

3. Contrôles radar

La Police cantonale a effectué plusieurs contrôles radar sur notre territoire en 2016.

Rte de la Gare

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
23.08.16	10h45	12h15	1h30		639	9
14.11.16	05h30	06h50	1h20		412	5
17.11.16	19h15	20h00	0h45			
Nb véhicules				1.33%	1051	14

Rte de la Plaine

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
30.11.16	15h10	17h10	2h00		88	2
Nb véhicules				2.27%	88	2

Rte de Lonay

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
19.01.16	09h40	12h00	2h20		940	25
30.09.16	10h45	12h15	1h30		804	28
08.11.16	12h10	13h40	1h30		575	24
Nb véhicules				3.32%	2319	77

Rte de Préverenges

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
09.01.16	11h55	12h55	1h00		686	33
26.01.16	12h30	14h10	1h40			
12.02.16	14h30	15h15	0h45		67	1
01.03.16	08h00	10h00	2h00		1577	91
08.03.16	17h55	20h15	2h20			
09.03.16	13h55	14h55	1h00			
09.06.16	07h55	09h25	1h30		686	33
13.06.16	06h25	08h00	1h35			
Nb véhicules				5.23%	3016	158

Pour résumé, 6474 véhicules ont été contrôlés pour 251 véhicules dénoncés. La moyenne du taux d'automobilistes en infraction est de 3.87% alors que le taux d'infraction du canton moyen est de 4.34%.

4. Concept « Police – Population »

En septembre 2016, la Police cantonale est venue faire une présentation du concept de prévention « Police – Population ».

Ce concept, c'est :

- Construire un réseau de solidarité entre voisins
- Améliorer le partenariat police – population
- Informer personnellement les membres du réseau
- Recevoir régulièrement des conseils sécuritaires
- Alerter rapidement

L'ambition de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun.

L'objectif est que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques, adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, apprenne à se prémunir contre de possibles actes malveillants et signale tout fait éminemment suspect à la police.

Ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs. Il s'agit de favoriser et d'encourager les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir.

Pour rappel, en 2014, un questionnaire a été envoyé avec le tous-ménage de fin d'année à la population, le résultat nous a été remis en mars 2015, il est le suivant :

Nbre habitant	Nbre ménage	Anonyme	Nominatif	Total retour questionnaire
1634	742	22	68	90

Cela représente 10.5% des questionnaires rendus pour une moyenne cantonale d'environ 20%.

Le point qui ressort le plus fréquemment : la population souhaite plus de présence policière.

Ce concept a été mis en vigueur depuis cette présentation et quelques 17 habitants, répartis sur l'ensemble du territoire, ont souhaité faire activement partie de ce concept très fréquent dans les communes vaudoises.

5. Police cantonale vaudoise - Gendarmerie

5.1 Missions

5.1.1 Police cantonale

La police cantonale a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

En outre, elle :

- exerce la police judiciaire
- agit sur l'ensemble du territoire cantonal
- assure, en collaboration avec les polices communales, la prévention criminelle dans la mesure de ses moyens et dans les limites de la loi

5.1.2 Services généraux

Les services généraux de la Police cantonale ont pour mission d'assister la police de sûreté et la gendarmerie dans des tâches spécifiques :

- le centrale d'engagement et de transmission (CET) gère l'engagement des patrouilles d'intervention et des spécialistes, les appels d'urgence 117, la gestion du trafic, etc.
- le bureau des renseignements police (BRP) s'occupe du signalement des personnes et des objets
- l'info-centre est responsable de la saisie informatique et de l'analyse des données judiciaires et circulation

- la division technique est responsable du développement et de la maintenance des moyens de radio-communication et de l'entretien technique des bâtiments
- la division des ressources humaines et la division financière gèrent le personnel et le budget en collaboration avec d'autres services de l'Etat
- la direction prévention et communication coordonne les actions de prévention en matière de criminalité et de circulation routière. Elle est également en charge des relations publiques, de la communication interne et externe ainsi que des relations avec les médias.

5.1.3 Police de sûreté

La police de sûreté est constituée de plusieurs brigades, soit :

- la brigade renseignements-étrangers-sécurité
- l'identité judiciaire et laboratoires
- l'unité judiciaire
- la brigade financière
- les régions judiciaires
- la brigade d'appui, d'analyse et de coordination
- la brigade des mineurs et mœurs
- la brigade des stupéfiants

5.1.4 Gendarmerie

La gendarmerie surveille, prévient, et intervient 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire cantonal au service de la population et des autorités.

La gendarmerie est le seul corps de police du canton habilité à exercer toutes les missions de police prévues par la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) entrée en vigueur au 1er janvier 2012.

La loi sur la Police cantonale (LPOL) lui confère les attributions principales suivantes :

- la police d'ordre et en particulier la police de la circulation et la police de la navigation
- la police judiciaire, seule ou en collaboration avec la police de sûreté
- des tâches de police administrative.

Son organisation est adaptée aux missions confiées, et principalement à celle du maintien de la sécurité publique. Tout en assurant une polyvalence et un appui réciproque, les structures opérationnelles suivantes sont constituées avec des missions principales propres.

5.1.5 Gendarmerie territoriale

Assure dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

Exerce des missions de :

- police judiciaire
- proximité
- prévention de la criminalité
- tâches administratives

La gendarmerie territoriale (TER) et la gendarmerie mobile (GM) travaillent en appui mutuel.

Collaboration étroite avec les groupes judiciaires de la police de sûreté (GJS).

5.2 Poste de Gendarmerie de Morges

Le poste de Gendarmerie de Morges est dirigé par l'adj Jean-François Blaser et son remplaçant le sgtm Jan-Reto Jordan. Les tâches confiées aux collaborateurs du poste sont multiples et variées. Nous pouvons énumérer notamment les tâches de proximité et de visibilité, les demandes d'assistance, l'enregistrement des plaintes et les enquêtes judiciaires locales.

Le poste de Gendarmerie de Morges a continué sur sa dynamique de proximité, œuvrant notamment de concert avec les collaborateurs de la Sécurité Publique de Préverenges et en gardant des contacts réguliers avec les autorités municipales, ceci avec la précieuse collaboration du sgt Laurent Carrard, répondant de proximité.

L'adj Jean-François Blaser et le sgtm Jan-Reto Jordan

Le répondant de proximité, le sgt Laurent Carrard

Les horaires de travail étendus, mis en place en 2015, ont effectivement permis aux gendarmes d'être plus présents sur le terrain, tout en répondant aux besoins administratifs des citoyens.
Les ouvertures du guichet du poste de Morges sont les suivants : Mardi matin de 0730 à 1200 et le jeudi après-midi de 1300 à 1630. En dehors de ces heures, l'ouverture du guichet peut également être convenue sur rendez-vous. De plus, des patrouilles peuvent se déplacer au domicile des personnes. Une présence sur le secteur morgien est assurée 24H/24 par des patrouilles de la Gendarmerie mobile et de la Gendarmerie territoriale.

D'autre part, le Poste Mobile de la Gendarmerie est régulièrement présent sur la commune, au droit de l'administration communale. A savoir que ces postes mobiles assurent une présence visible sur l'entier du territoire vaudois tenu par la Gendarmerie. Ils offrent les services d'un poste (enregistrement de plaintes / perte de documents / renseignements / conseils en matière prévention etc). Les équipages, par le biais des patrouilles pédestres et cyclistes, contribuent aussi au rapport de confiance et aux contacts privilégiés que la Gendarmerie vaudoise offre à ses citoyens. Son passage est normalement annoncé via le site de votre commune, ou par information sur le pilier public.

D'un point de vue judiciaire de proximité, une enquête, menée conjointement avec la Cellule Graffitis de la Gendarmerie a permis l'identification, et la dénonciation à la justice, d'un auteur de dommages à la propriété perpétrés (Tag/Graffitis) sur la commune de Denges, ainsi que les communes avoisinantes.

Qu'est-ce que la cellule graffitis ?

Le 15 juin 2015, devant l'accroissement du nombre de dommages à la propriété dits « tags », ou « graffitis », la Police Cantonale Vaudoise a mis en place une cellule de spécialistes. Ces enquêteurs sont spécialisés dans la lutte contre les graffitis, dont les auteurs tracent des inscriptions, des signes et autres dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain.

La collaboration de tous les partenaires sécuritaires ont permis de stabiliser le niveau de criminalité sur la commune de Denges, entre 2015 et 2016, avec notamment une baisse des délits en lien avec le patrimoine. La Gendarmerie a comptabilisé, pour l'année 2016, 125 événements sur le territoire communal, ayant généré une action de nos services. Les principales interventions sont recensées comme suit :

- Demandes d'assistance
- Vols par effraction
- Problèmes liés aux animaux
- Individus suspects
- Tapages nocturnes
- Véhicules suspects
- Accidents de la circulation dégâts matériels
- Violences domestiques
- Vol de cycles

Contact :

Poste de gendarmerie de Morges :
021/557.90.21
1110 Morges, Place St-Louis 4
Urgences : 117

V. POLICE DU COMMERCE

1. Permis temporaires – loto - tombola

1.1 Permis temporaires

Pour chaque manifestation où il y a une vente d'alcool, les organisateurs doivent demander un permis temporaire pour vente d'alcool à la commune.

En 2016, nous avons délivré 13 permis temporaires pour :

- Petit Nouvel An de l'Amicale des Pompiers
- La soirée country d'Happy Boots (2x)
- Bal d'Airchanden de la Jeunesse d'Echandens
- La soirée annuelle du chœur mixte « Le Lien »
- Le 1er août
- Fête de l'Abbaye
- Réunion de la Fédération romande de cynologie
- Le repas de soutien du FC Echandens
- Le Souper saucisses
- Le loto
- DEL Basket – match aux cartes
- Cirque Helvetia

1.2 Loto - tombola

Les sociétés qui souhaitent organiser une tombola ou un loto doivent également demander une autorisation à la commune.

Nous avons délivré en 2016 :

- A l'USL (Union des Sociétés Locales), une autorisation pour le loto
- Au Comité du Souper saucisses, une autorisation pour la tombola
- Au Chœur mixte « Le Lien », une autorisation pour la tombola lors de leur soirée annuelle.

2. Patentes – Licences - Autorisations

La commune est consultée par la Préfecture ou la Police cantonale du commerce afin qu'elle donne son préavis pour la délivrance ou le renouvellement de patente ou de licence concernant la vente en détail de tabac, l'exploitation d'un commerce ou d'un restaurant.

En 2016, la municipalité a préavisé :

- Trois licences pour café-restaurant et tea-room

Aucune autorisation pour appareil automatique n'a été délivrée en 2016.

VI. PROCEDE DE RECLAME

Les procédés de réclame installés sont réglés par la loi sur les procédés de réclame du 6 décembre 1988, son règlement d'application du 31 janvier 1990 ainsi que par le règlement de notre commune.

Sont considérés comme procédés de réclame tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés, lumineux ou sonores destinés à attirer l'attention du public, à l'extérieur, dans un but direct ou indirect de publicité, de promotion d'une idée ou d'une activité ou de propagande politique ou religieuse.

Tout procédé de réclame doit faire l'objet d'une demande préalable au moyen du formulaire idoine disponible au bureau de l'administration communale.

En 2016, nous avons délivré trois autorisations pour procédé de réclame.

VII. SERVICE DU FEU

SIS MORGET

1. Organisation

29 communes font parties de l'association du SIS Morget qui est formé de 7 organes d'intervention (OI).

En 2016, le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises en assemblée générale : le 27 avril et le 21 septembre ainsi que le 15 décembre 2016 pour le rapport annuel de promotions.

27 avril 2016 à Bremblens

- Adoption du préavis n° 14/2011-2016 « Comptes 2015 » à l'unanimité
- Adoption du préavis n° 15/2011-2016 « Poste de permanent supplémentaire »
- Adoption du préavis n° 16/2011-2016 « Règlement du Conseil intercommunal » à l'unanimité
- Adoption du préavis n° 17/2011-2016 « Règlement interne 2016 »

21 septembre 2016 à Bussy-Chardonney

- Assermentation de nouveaux conseillers intercommunaux, MM Victor Recarey de Chigny, M. Christian Veyre de Pampigny et Vincent Denis de Vaux-sur-Morges.
- Adoption du préavis n° 1/2016-2021 « Délégation de compétence » à l'unanimité
- Adoption du préavis n° 2/2016-2021 « Budget 2017 » à l'unanimité

L'installation des autorités du SIS Morget pour la législature 2016-2021 a eu lieu le 06 septembre 2016 à Morges :

- Président du Conseil intercommunal : M. Frédéric Ambresin de Bussy-Chardonney
- Secrétaire : Mme Isabelle Cappellaro
- Vice-Président : M. Jean-François Tardy de Cottens
- Scrutateurs : Mme Anne Tosi et M. Olivier Jeanneret
- Scrutateurs suppléants : M. Claude-Alain Cavigioli et M. Kurt Bühler
- CODIR : Anne-Catherine Aubert-Despland de Morges, Roger Burri de St-Prex, Jean-Marc Landolt d'Echandens, Dani D'Ascoli d'Aclens, Charles-Henri De Luze de Chigny, Yves Schopfer de Vaux-sur-Morges et Peter Lüthi de Villars-sous-Yens.

  M. Burri est élu en tant que président
- Commission de gestion : Yves Borremans, Jean-Michel Duruz et Bernard Perey. M. Christian Franco est élu comme suppléant.

Pour Denges, il persiste sur son territoire un organe d'intervention (OI). Il est formé d'une section DPS (Détachement de Premier Secours) de catégorie B qui intervient seule pour les sinistres relevant de sa catégorie ou en commun avec le DPS – F de l'OI Morges pour les cas plus conséquents, voire avec le corps de pompiers professionnels de Lausanne (SPSL) en fonction de l'événement.

Une section DAP Z (Détachement d'Appui) complète l'effectif de l'OI Denges. Ce DAP est mobilisé lorsqu'il faut des bras supplémentaires pour mener à bien une mission/intervention.

La zone d'intervention de l'OI Denges est composée des territoires des communes de Denges, Echandens, Lonay. Il intervient également épisodiquement, en renfort à l'extérieur du territoire de ces 3 communes.

Après les promotions de 2 appointés-chefs, un sergent-chef et un sergent-major, l'OI se compose de :

- 4 officiers DPS
- 5 sous-officiers DPS
- 6 sapeurs DPS
- 11 sapeurs DAP

A cela, il faut ajouter 5 recrues qui ont terminé leur année de formation au 1er janvier et qui intégreront le DAP.

2. Encadrement

L'OI Denges est organisé comme suit :

- Chef OI — Cap Luc Giezendanner
- Chef DPS — Plt Angelo Convertini
- Chef DAP — Cap Luc Giezendanner
- Chef Matériel — Sgt Sébastien Reymond
- Resp chauffeurs — Plt Angelo Convertini
- ARI — Cpl Mickaël Michel
- Manifestations — Sgt Sébastien Reymond

3. Effectifs

Bien que toujours préoccupant, l'effectif de notre OI se renforce quelque peu. Au début de l'année, ce sont 6 nouveaux sapeurs qui ont rejoint le DAP après leur année de formation.

A la fin de l'année, le Lt Laurent Tardy (ancien Chef matériel) a souhaité mettre un terme à sa double incorporation à Denges car la charge que cela imposait était devenue trop lourde. Nous tenons à la remercier pour son engagement sans faille pendant ces 20 ans au service du feu de Lonay, puis au sein du DEL et enfin au SIS Morget.

4. Locaux

L'OI Denges dispose d'une caserne pour le DPS et le DAP à Denges, surface de 150 m2.

L'entretien de la caserne est effectué par le chef Matériel, soutenu par des sapeurs.

Une trentaine de casiers pour la section JSP du Morget a été installée sur la galerie de l'étage.

La municipalité a procédé à la pose de 4 tubes « F » pour faciliter l'accès des pompiers aux bâtiments communaux.

5. Véhicules et matériel

Véhicules

Pour assumer sa tâche, l'OI Denges a, à sa disposition :

Nombre	Type véhicule	Propriétaire
2	poids lourds	ECA
2	légers	SIS Morget
7	remorques	ECA

Il a été ajouté une remorque, prise à l'OI Morges, pour la section de Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP), afin de pouvoir déplacer les échelles dans le local.

L'entretien des véhicules est assuré par le Chef Matériel selon les directives de l'ECA. Ceux du SIS le sont également avec des mandats pour les entretiens périodiques, effectués dans des garages du village.

« Mika 05 », véhicule d'officier, a passé l'expertise avec succès le 18 avril 2016
« Mika 65 », véhicule appartenant à l'ECA, a intégré durant une semaine l'atelier technique du fournisseur pour refaire les circuits électriques et les moyens de priorisation.

Matériel

Le Chef Matériel effectue les contrôles périodiques et l'entretien avec, à sa demande, l'appui de sapeurs.

L'OI s'est vu, en 2016, doté du matériel suivant, acheté par le SIS Morget :

- Gants feu pour le DPS
- Vestes feu pour les officiers chefs d'intervention DPS
- Une auto laveuse à disposition de l'ensemble des 7 organes d'intervention.

L'ECA a également fourni le matériel suivant :

- Nouvelle caméra thermique de la Tonne-pompe (TP) 1000 L
- Kit de 3 mallettes, par TP, pour la décontamination après interventions
- Du matériel pour les missions atomique, biologique et chimique
- Une caissette reconnaissance immeuble pour les TP

Les tenues feu sont nettoyées par l'Arsenal de Morges alors que les SP 96 sont à nettoyer par le sapeur selon les directives du fournisseur.

6. Missions

6.1 De la section DPS de Denges

Les missions confiées à notre section DPS sont :

- Les feux extérieurs, de voitures
- Les inondations

- Les problèmes sanitaires
- Les pollutions
- Divers

Cette formation intervient seule sur le secteur communal. Elle peut être appelée en renfort sur l'ensemble du territoire du SIS Morget. En cas de feux intérieurs, la section DPS Feu de l'OI Morges vient en renfort.

6.2 De la section DAP de Denges

Ses missions sont d'intervenir en renfort de la section DPS lors de gros sinistres sur le secteur de leur OI et représente la relève prioritaire de la section DPS de notre OI.

7. Exercices et mandats

Durant l'année 2016, il y a eu 5 exercices de compagnie (conjoints DPS + DAP) et 2 exercices de DPS seul, tous précédés de cours de cadres pour les préparer.

Divers objectifs locaux ont été pris pour cibles afin d'entraîner les intervenants à travailler dans divers endroits de notre territoire. Les thèmes de ces exercices étaient en accord avec les missions dévolues à l'OI Denges, comme par exemple :

- Les réseaux hydrauliques, pompes et transport d'eau
- Les feux de voitures
- Les pollutions
- Etc.

Les membres de l'OI ont également participé à l'exercice de grande envergure « Handover » qui s'est déroulé en juin à Morges.

Divers mandats ont été effectués en 2016, principalement pour des manifestations locales. Les plus marquantes sont :

- Mise en place d'une conduite d'eau provisoire pour protéger le parking lors de l'assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises à Lonay. Parking qui a été rendu impraticable par les intempéries et n'a pas été utilisé.
- 1er août : sécurité des feux patriotiques et d'artifices dans les 3 communes de Lonay, Echandens et Denges.

8. Interventions et faits marquants

Pour l'OI Denges, avec 28 interventions, cette année a été relativement calme (pour rappel : 2012 : 39 interventions ; 2013 : 27 interventions ; 2014 : 38 interventions et 41 interventions en 2015). En voici le détail :

	Denges	**Echandens**	**Lonay**	**Autre**	**Total**	***2015***
Feux	1	5	3	1	10	*15*
Inondations	1	4	1	1	7	*15*
Odeurs suspectes /gaz	0	1	0	0	1	*4*
Pollution	0	2	0	0	2	*3*
Alarmes automatiques	2	0	0	0	2	*3*
Désincarcérations	0	1	0	0	1	*1*
Aide sanitaire	0	2	2	0	4	*0*
Divers	0	0	1	0	1	*0*
Total 2016	**4**	**15**	**7**	**2**	**28**	*41*
Total 2015	*10*	*13*	*17*	*2*		
Nbre sapeurs engagés	28	119	52	15	214	*378*
Nbre d'heures x sapeurs d'intervention	35	165.25	64	111	375.25	*863*

L'OI est également intervenu hors de notre territoire en renfort pour inondations multiples à Crissier suite à un gros orage et un autre pour un feu de ferme à Cottens.

9. Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)

2016 a vu la naissance effective de la section du JSP Morget. Bien que statutairement indépendante du SIS Morget, cette association est basée à la caserne. Cette section travaille en collaboration avec celle de l'Ouest Morgien (JSPOM) – active depuis une dizaine d'années) basée à la caserne de St-Prex.

Forts de 26 jeunes filles et garçons âgés de 10 à 18 ans, les JSP Morget se sont entraînés une dizaine de fois durant l'année 2016 sur les thèmes relatifs aux missions du sapeur-pompier tels que principalement :

- La prévention
- Le travail avec les tuyaux
- Le sanitaire

Ils sont formés par un groupe de formateurs bénévoles pompiers actifs ou anciens pompiers avec des années d'expérience. Un grand merci à eux pour l'excellent travail effectué pour la relève potentielle.

VIII. PROTECTION CIVILE

Le Bataillon de la Protection Civile (PCi) du District de Morges est placé sous le commandement du Lt-colonel Marc Dumartheray qui a remplacé le Lt-colonel Richard Blaser suite à son départ à la retraite après 9 ans de bons et loyaux services pour la région.

Le bataillon est fort de 715 miliciens et professionnels réparti en 7 compagnies. Il est la réponse adaptée aux défis sécuritaires que devra relever la région, le canton voire le pays.

1. Objectifs 2016

- Formation et instruction pour la compagnie 1 (FIR), augmenter l'effectif à 105 incorporés = atteint
- Entraîner et appliquer les principes de la conduite à tous les échelons : atteint
- Alarme pager : atteindre un taux de réponse de 50% = pas testé
- Logistique : organiser et déménager la base administrative et opérationnelle de Morges à St-Prex = atteint
- Garantir l'état opérationnel de l'ORPC durant le déménagement : atteint

2. Instructions et engagements des unités

2.1 Etat-Major

Le personnel professionnel du bataillon a été intégré dans le processus de formation des membres de l'Etat Major de crise de la ville de Morges. Cette très bonne initiative fait de Morges la quatrième ville du canton à posséder un Etat Major de gestion de crise qui a pour vocation de former les cadres et chefs de services de la ville à la gestion d'un événement extraordinaire. Nous remercions vivement la Ville de Morges pour cette collaboration exemplaire.

2.2 cp FIR 1B

La compagnie a été engagée au mois d'avril pour un cours au profit des nouveaux incorporés du bataillon.

Depuis maintenant 3 ans, tous astreint sortant de l'école de formation de base (EFB) donnée par la division PCi du Service de Sécurité Civile et Militaire (SSCM) est appelé à faire service dans un cours organisé par la compagnie.

Le but de cette démarche est d'identifier les astreints ayant des compétences de cadres, de spécialistes ou étant motivés pour rejoindre la compagnie FIR de 1ère intervention mobilisable dans l'heure.

Le dernier service a permis de recruter 19 astreints pour la formation précitée.

2.3 cp EM 2B

En date du 3 février 2016, le test annuel des sirènes a pu démontrer que sur les 69 sirènes du district, 66 fonctionnaient.

Les 24 sirènes mobiles étaient toutes en parfait état de fonctionnement.

A la fin du mois d'avril, notre compagnie a été engagée pour un cours de répétition, à l'issue duquel s'est déroulé un exercice général de dislocation sur la ville de Nyon.

Encadrés par les cadres de l'ORPC du district de Nyon, les hommes ont pu bénéficier de leur expérience et nous le remercions de leur disponibilité.

La tenue d'un poste de commandement, la pose de ligne de transmission dans la ville de Nyon et la recherche d'une personne disparue dans les bois de la commune de Cheserex ont permis de tester la compagnie et de tirer un grand enseignement de cet exercice.

Le service de la Protection des Biens Culturels (PBC) et les spécialistes sanitaires ont été engagés pour des missions diverses dans la région.

2.4 cp AA 3

La compagnie a été engagée au profit de l'assemblée générale de l'UCV le samedi 04 juin 2016 à Lonay. Cette importante manifestation, toujours très appréciée par nos élus, a regroupé plus de 1'800 participants. Notre compagnie a travaillé au montage d'une partie des infrastructures de la fête, au balisage des parkings et à la pose de signalisation routière. Le jour de la manifestation, nos astreints ont géré le trafic et le parking en collaboration avec la commune et la police cantonale. Ils ont également ravitaillé les 142 bénévoles travaillant à cette manifestation.

2.5 cp AA 4

Les pionniers de la compagnie ont suivi un cours de répétition exclusivement orienté sur la révision de l'utilisation des équipements et moyens de sauvetage. Le service d'assistance formé à la prise en charge de personnes handicapées de la Fondation Lavigny a permis d'être mis en situation à l'occasion de l'exercice d'engagement « EVACO ».

L'évacuation d'une école, avec la prise en charge de 26 enfants, a également été riche d'enseignement pour notre bataillon. A cette occasion, notre équipe « presse » a réalisé un magnifique travail avec comme point d'orgue la création d'un film.

2.6 cp AA 5

Cette compagnie a été engagée au profit de l'exercice Léman 16, qui avait pour vocation de tester les plans de sauvetage du lac Léman. Plus de 300 sauveteurs provenant des cantons de Vaud, Genève, Valais et même de France y ont participé. Cet exercice à l'échelle 1/1 s'est déroulé le 15 septembre 2016. A 09h30 le bateau de la CGN « Ville de Genève » a été victime d'une avarie moteur avec une explosion et un incendie à bord. 200 passagers ont été évacués, alors que les blessés ont été pris en charge par les secours franco-suisse et débarqués à Vidy, où avait été déployé le dispositif de secours terrestre.

Leurs missions étaient :

- Mise à disposition et grimage de figurants
- Recrutement et encadrement d'acteurs pour jouer les cas de détresse psychologique
- Ravitaillement des unités
- Collaboration avec la sécurité de l'exercice
- Transport des figurants

A cette occasion, ils ont pu compter sur un appui de la CGN et de la Police Région Morges (PRM) que nous remercions.

Cet exercice fut un succès et notre engagement très apprécié par ses instances organisationnelles.

2.7 cp AA 6

L'appui a été engagé au profit de divers chantiers, tels que :

- La construction d'une passerelle sur l'embouchure du Baillon et d'un escalier sur un chemin pédestre à Echichens
- Démolition du poids public communal devenu dangereux et comblement de la fosse à Ballens
- Poursuite de la construction des alpines débutées il y a deux ans au Mont de Bière
- Construction d'une plate-forme d'observation sur le biotope de Morges en lieu et place de l'ancienne démontée par la compagnie. 7.

  Le service d'assistance, après une formation donnée par l'institut de Lavigny, a effectué une sortie avec les résidents handicapés au zoo de la Garenne.

2.8 cp AA 7

L'appui a été engagé au profit de divers chantiers,, tels que :

- Création d'un chemin pédestre à l'Arborétum à Aubonne
- Création d'une toiture au terrain BMX à Echichens

- Aménagement autour du refuge de Féchy
- Démolition de la plateforme d'observation du biotope de la commune de Morges

Le service d'assistance a été engagé le 20 juillet 2016 au Pays d'Enhaut au profit de la 17ème étape du Tour de France entre Berne et Emosson.

La compagnie a poursuivi son service le samedi 1er octobre 2016 pour l'inauguration de la nouvelle caserne de St-Prex, organisée conjointement avec la commune et le DPS de St-Prex dépendant du SIS Morget.

3.9 Equipe « presse »

Elle a été engagée à chaque cours de répétition du bataillon, afin de faire des reportages, qui ont alimenté le site internet et la page Facebook.

2.10 Logistique

Les spécialistes « logistiques » ont réalisé un travail exemplaire sur l'ensemble du district pour la réorganisation du matériel et des équipements, suite au déménagement au profit de l'entretien des constructions.

2.11 Passeport Vacances

Ce n'est pas moins de 30 jeunes âgés de 9 à 15 ans qui ont participé au Passeport Vacances en 2016.

Une activité qui rencontre un réel succès.

3. Objectifs 2017

Formation / Instruction

- Formation et instruction pour la compagnie 1 (FIR), afin de porter l'effectif à 115 incorporés.

Alarme pager

- Atteindre un taux de réponse de 50%.

Bataillon

- Contrôler la bonne application du règlement sur le port de la tenue PCi 2015 et améliorer le port de la tenue PCi 2000 en bannissant entre autres les vêtements civils.
- Mettre l'accent sur la connaissance et l'application des prescriptions de sécurité
- Augmenter la formation du bataillon dans le domaine de l'épizootie de 20 à 60% de l'effectif

- Planifier des 100% d'ici à 2019 avec un concept de maintien des connaissances.

4. Commandement EM et compagnies

Télématique	Cap Ayhan Sahin de Denges
Suivi de situation	Cap Eric Zbinden de Morges
NBC	Cap Andrea Tasinato de Gimel
PBC	Cap Eric Zahnd de Lonay
Presse et communication	Plt Florian Magnin de Gimel
Assistance	Cap Alain Gillieron d'Etoy
CP1FIR Cmdt	Cap Steve Barbezat de Bière
Rempl Cmdt	Plt Emilien Haeberli de Bière
CP2EM	Cap Alain Delaloye de l'Isle
CP3	Poste à repourvoir
CP4	Cap Grégory Maître d'Yverdon-les-Bains
CP5	Cap Daniel Ruchat de Préverenges
CP6	Cap Damien Baumgartner de Gimel
CP7	Cap Daniel Gaudin de Grancy

RAPPORT DE LA SECTION DE M. J.-M. COLLE

GESTIONS DES DECHETS – URBANISME – AFFAIRES SOCIALES – SANTE PUBLIQUE – ASSOCIATIONS – TEMPLES ET CULTES – REGION MORGES

Plan

I. GESTION DES DECHETS 86

1. Valorsa SA 86
2. Statistique d'élimination des ordures Valorsa SA 86
3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune 89

II. URBANISME 89

1. Plan de quartier « Les Marais » 89
2. Plan de quartier zone village « Les Ochettes » 89
3. Mise en œuvre de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) révisée 90

III. AFFAIRES SOCIALES 91

1. ARASMAC 91
2. Nonagénaires 93

IV SANTE PUBLIQUE 93

Plan canicule 93

V. ASSOCIATIONS 94

1. UAPE 94
2. Soleil d'automne 95

VI. TEMPLES ET CULTES 95

1. Recensement 95
2. Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges 96
3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens 96

VII. REGION MORGES 97

1. Introduction 97
2. Objectifs et projets en cours 98
3. Acteurs et partenaires 99

I. GESTION DES DECHETS

1. Valorsa SA

Depuis 1996, Valorsa SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il travaille pour ses 101 communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher pour un bassin de population de plus de 195'000 habitants. Ces 101 communes sont, via Valorsa SA, actionnaires à 36.03% de l'usine Tridel SA.

A la suite des réflexions cantonales sur le rôle des périmètres (2015), Valorsa a organisé des tables rondes régionales. Ces rencontres avaient pour but de redéfinir les besoins des Communes-actionnaires en termes de conseil ou de gestion des filières, ainsi que le mode de financement du travail du périmètre. Rediscuté et repensé, le rapport entre le périmètre et ses actionnaires a donc pu être stabilisé.
Pour le périmètre, comme pour les communes, 2016 est une année de transition. Entre contacts, formation et information, un nouveau lien entre le périmètre et ses actionnaires a dû être tissé. Une énergie nouvelle est apparue qui permet de planifier de nouveaux projets. Mais les anciens restent, les tonnes doivent être gérées, des filières doivent être stabilisées pour que les bennes de déchets produites dans les déchetteries et les écopoints communaux trouvent toujours un exutoire à un prix correct.

Au niveau de la gestion générale des déchets et afin de faciliter la vie des citoyens de nos communes, le concept régional de la taxe au sac s'est approché du périmètre Nord, STRID SA. Un long travail de diplomatie tout au long de l'année a permis de fusionner 2 sacs vaudois en un seul. Si le titre et la couleur resteront « Trier c'est…valoriser », son prix diminuera légèrement pour le sac de 35lt. Il sera, dès 2017, à fr. 1.95/pièce.
La surveillance des taux de fraude a été adaptée. Vu que les résultats sont très satisfaisants, Valorsa ne fait plus qu'un contrôle annuel sur 25% des communes. Les résultats des autopsies des poubelles confirment l'effort de tri généralisé des citoyens.

Quant à la gestion des déchets plastiques, ce thème a été constant tout au long de l'année. Si des filières s'ouvrent pour les flaconnages (PE et PP), ces déchets ne représentent qu'environ 4 kg/personne/année. La mise en place de collecte correspond à l'état de la technique, mais son coût doit être reporté sur la taxe forfaitaire. Notion que toutes les instances publiques en charge des déchets peinent à expliquer aux citoyens.

Toutes les tonnes de déchets qui ont transités à Penthaz ont été recyclées au mieux des marchés et de la technique, afin de garantir un écoulement régulier. Et parallèlement, un effort particulier a été mis au service des communes pour leur transmettre un savoir important pour la gestion de ce dicastère.

2. Statistique d'élimination des ordures Valorsa SA

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa SA. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

Incinérables	**2015**	**2016**	**Destination 2016**	**Valorisation**
	en tonnes			
Ordures ménagères	22'745	23'106	Tridel	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'047	2'174	Tridel	Chaleur/électricité
Déchets industriels	8'056	7'862	Tridel	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'139	6'554	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDEF Tridel	Chaleur
Recyclables				
Papier	4'881	4'842	1/3 carton papèterie européenne, 2/3 papier en papèterie suisse et française	Carton/papier recyclé
Verre	4'786	4'651	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
Déchets végétaux	1'839	2'099	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
OREA, appareils électriques	354	354	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
Déchets spéciaux des ménages	263	237	Cridec	Traitement physico chimique/ Incinération

Les principaux types de déchets traités par Valorsa SA en 2016 pour notre commune sont :

Ordures ménagères

Elles sont acheminées directement par train vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne

Encombrants

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, petit mobilier, etc.

Ces déchets subissent le même traitement que les ordures ménagères. Après broyage pour diminuer leur taille, ils sont acheminés vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne.

Papier et carton

Le papier et le carton collectés dans les communes du périmètre Valorsa SA sont acheminés soit :

- Chez Valorsa SA pour y subir une opération de tri mécanique (séparation du papier et du carton)
- Chez une entreprise régionale spécialisée
- Directement auprès des cartonneries et papeteries suisses alémaniques.

Verre

Les bennes sont vidées sur le site de Valorsa SA, puis, en fonction du marché, le verre est rechargé dans des camions pour être acheminé principalement vers la verrerie de St-Prex.

Huiles

Une fois chez Valorsa, les huiles sont acheminées chez CRIDEC à Eclépens pour une destruction conforme à la législation et aux filières spécifiques.

D'autres classes de déchets sont également collectées pour notre commune par d'autres entreprises dont les plus importantes sont :

Déchets compostables

C'est l'entreprise Ecorecyclage SA à Lavigny qui collecte et traite par méthanisation nos déchets verts de notre lieu de collecte « Les Eterpy » ainsi que ceux collectés porte-à-porte. Les déchets verts sont des déchets organiques compostables valorisables selon différentes techniques.

Ferraille, fer blanc et aluminium

Récolté par SRS SA puis traité par Sirec ou Goutte SA.

PET

Récolté par PET Recycling. En 2016, nous avons été remercié pour notre travail accompli sur nos points de collecte, 7'772 kg de bouteilles à boissons en PET ont été recyclé.

3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune

	2014	2015	2016
Ordures ménagères	174 to	173 to	174 to
Déchets encombrants	50 to	61 to	54 to
Verres	64 to	65 to	65 to
Papier	116 to	111 to	109 to
Métaux	4 to	5 to	5 to
Déchets compostables (Eterpy)	156 to	112 to	127 to
Déchets méthanisables	131 to	127 to	152 to
Huiles usées	1 to	1 to	0.4 to

II. URBANISME

Durant l'année 2016, le Conseil d'Etat via le SDT (Service du Développement Territorial) a validé l'entrée en vigueur des deux plans de quartier suivants :

1. Plan de quartier « Les Marais »

Ce nouveau quartier se trouvera à l'entrée du village de Denges, côté gare, au chemin de la Crosette (en face du fitness Harmony). Au mois de décembre, son propriétaire, unique, a mis à l'enquête la construction de deux unités d'habitations comprenant 34 logements chacune. A la fin de l'année, la municipalité a validé la dépose de la mise à l'enquête de cette nouvelle construction après avoir demandé au propriétaire d'effectuer des changements d'ordre esthétique.

2. Plan de quartier zone village « Les Ochettes »

A proximité de la gare et du bourg de Denges, le plan de quartier des Ochettes définit une zone d'habitation de forte densité permettant la réalisation de commerces, d'activités tertiaires (env. 1'200 m2) et de logements (env. 12'800 m2). La conception du plan de quartier répond à 4 principes majeurs :

- Définition d'une place du village au droit de l'administration communale
- Transition entre les tissus de l'extension du village et le cœur villageois
- Création de relations entre le quartier et son environnement
- Prise en compte des aspects fonciers (3 secteurs de développement)

Le plan prévoit également la création d'espaces publics de qualité. Un espace central végétalisé est aménagé au cœur du quartier, assurant la continuité des cheminements piétons et offrant une centralité à l'échelle du quartier. Le long de la route du Lac, l'espace extérieur est aménagé dans le prolongement de l'espace public, en continuité des surfaces commerciales prévues au rez. L'objectif vise à prolonger la rue villageoise.

Les différents propriétaires des parcelles sont en train de préparer en collaboration avec la municipalité leur projet de développement.

Les places de parc en surface, louées en totalité, disparaîtront avec la construction de l'étape 1 du plan de quartier, mais des places intérieures publiques seront proposées moyennant une location.

3. Mis en œuvre de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée

Au niveau national, le thème de la densification est toujours d'actualité avec le projet de mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire dans les cantons (LAT). Confortée par la votation du 03 mars 2013 en faveur de la révision de la LAT, la politique fédérale d'aménagement du territoire a pour objectif de freiner le mitage du territoire, notamment en garantissant un développement plus dense en milieu bâti.

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la LAT, entrées en vigueur en mai 2014, le canton de Vaud doit réviser son plan directeur cantonal (4^{e} adaptation en cours) et la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (projet de révision), afin notamment d'y introduire une taxe sur la plus-value. Ces deux projets ont été transmis au Grand Conseil pour traitement et adoption. L'entrée en vigueur de la révision de la LATC est prévue au cours du premier trimestre 2017. Celle de la 4^{e} adaptation du Plan directeur, qui doit également être approuvée par la Confédération, est prévue pour le 2^{e} semestre.

La révision en cours des lois et outils cantonaux d'aménagement du territoire a également un impact sur les communes. Afin de respecter les perspectives de croissance démographique cantonale à 15 ans, les communes disposant de réserves en zones à bâtir d'habitation et mixtes surdimensionnées doivent procéder au redimensionnement de ces zones, au moyen de la révision de leur plan général d'affectation, d'ici juin 2021.

La commune de Denges est actuellement en conformité avec les différentes exigences demandées par le canton et la Confédération.

A ce jour, la commune n'entrevoit aucun développement de nouveau quartier sur son territoire sachant que les projets inscrits dans le PALM 2016 dépassent déjà le potentiel de 80'000 habitants attribué par le Plan directeur cantonal qui projette un horizon allant jusqu'en 2030.

III. AFFAIRES SOCIALES

1. ARASMAC (Association Régionale pour les Assurances Sociales Morges-Aubonne-Cossonay)

1.1 Statuts

L'ARASMAC est une association de communes au sens de l'art. 112 de la Loi sur les communes. Elle est composée des 62 communes du district de Morges qui affiche 79'922 habitants au 01 janvier 2016. Chaque commune est représentée par un membre de sa municipalité, délégué au Conseil intercommunal (législatif). Le Comité de direction (exécutif) est composé de 6 membres également issus des communes du district et d'un(e) président(e), élus par le Conseil, pour la durée de la législature.

1.2 Buts principaux

L'association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les communes membres :

- L'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations des communes, y compris la relation avec la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEMP), CSR
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), AAS

En d'autres mots :

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement
- Veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers les objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique
- Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région
- Prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

L'association a aussi pour but optionnel, au sens de l'art. 112, al. 2 in fine LC :

- L'accueil de jour des enfants
- Le réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)
- L'accueil familial de jour (AFJ)

1.3 Conseil intercommunal

Trois séances du Conseil intercommunal ont eu lieu en 2016 :

1.3.1 - 02 juin 2016 à Préverenges

- Assermentation des nouveaux conseillers intercommunaux
- Désignation de deux scrutateurs
- Approbation du rapport d'activités 2015
- Adoption du préavis n° 01/2016 « Comptes 2015 »
- Adoption du préavis n° 02/2015 « Création de 12 nouvelles places d'accueil à midi à l'UAPE de Denges»
- Election d'un membre du comité de direction de l'ARASMAC

1.3.2 – 22 septembre 2016 à Lavigny

- Assermentation des nouveaux conseillers intercommunaux
- Désignation de deux scrutateurs
- Adoption du préavis n° 4/2016 « Budget 2017 »
- Communication de la délégation de compétence au CODIR « ouverture de nouvelles places d'accueil à Aubonne et Tolochenaz »

1.3.3 – 01 décembre 2016 à Aubonne

- Assermentation des nouveaux conseillers intercommunaux
- Adoption du préavis n° 6/2016 « Fonctionnement du réseau d'accueil de jour des enfants de Morges-Aubonne (AJEMA) – Accorder au CODIR d'accepter des augmentations du nombre de places hors budget et hors préavis de l'ordre de 10%. Délégation de compétence CODIR pour la législature 2016-2021 »
- Adoption du préavis n° 7/2016 « Besoin en locaux ARASMAC – demande de crédit d'étude de fr. 25'000.00 ».

2. Nonagénaires

Pour les personnes ayant 90 ans, notre commune offre pendant une année, tous les 15 jours, à partir du jour de leur anniversaire, soit des bouteilles de vin, soit des fleurs, soit du chocolat. Le choix est laissé libre à chaque personne.

En 2016, nous avons eu une nonagénaire.

IV. SANTE PUBLIQUE

Plan canicule

Définition

Une canicule est une vague de chaleur caractérisée par des températures anormalement élevées, liées à un réchauffement important d'un vaste territoire, durant plusieurs jours ou semaines. En Suisse, un avis canicule est émis par MétéoSuisse lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, un indice de chaleur supérieur à 90, qui correspond à des températures diurnes supérieures à 33°-34°C.

Depuis 2009, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) s'est doté d'un plan canicule qui prévoit la collaboration avec la Département du territoire et de l'environnement, celui des institutions et de la sécurité, les acteurs et partenaires du secteur socio-sanitaire ainsi que MétéoSuisse réunis dans le Groupe alerte canicule.

Le plan canicule comprend la prévention à travers l'information à la population, aux autorités et aux professionnels du secteur socio-sanitaire ainsi que l'organisation d'un système de veille et d'alerte actif chaque année du 1er juin au 31 août.

Le rôle des communes

Le déclenchement des plans communaux en cas de canicule persistante est décrété par le Chef du DSAS, lorsque se présente une situation correspondante au niveau d'alerte « canicule persistante ».

En prévision de la période de surveillance canicule, les communes sont invitées à mettre en place un système de visiteurs communautaires dont le but premier est de constituer une première ligne de prévention des conséquences de la chaleur sur la santé.

Il s'agit également de détecter les premiers symptômes avant qu'ils ne nécessitent une prise en charge médicale – sachant que les complications peuvent être rapidement fatales, le plus souvent avant d'arriver à l'hôpital. Cette démarche a pour objectif de limiter le nombre de décès évitables à domicile, mais aussi de protéger les services de santé en aval en leur permettant de fonctionner normalement sans prétériter les activités de soins destinées aux autres patients.

La démarche inclut, pour les communes, une étape préparatoire d'identification des personnes vulnérables non connues des Centres médico-sociaux (basée sur une annonce volontaire et sur des critères de vulnérabilité, principalement l'âge avancé), et de recrutement/formation de visiteurs communautaires.

Une seconde étape consiste à mobiliser et coordonner ces visiteurs pour des activités concrètes au domicile des personnes à risque (visites et/ou appels téléphoniques).

La mission des visiteurs est la suivante :

- Prise de contact téléphonique
- Passage régulier à domicile
- Vérification de l'état de santé
- S'assurer que la personne s'hydrate bien
- Vérification de la température du logement

En cas de doute ou de problème, le visiteur en informe immédiatement la commune.

En 2016, aucune alerte cantonale n'a été déclenchée.

V. ASSOCIATION

1. UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) « Les Pirates »

Cette structure est entièrement gérée par l'Association pour la création et la gestion de l'UAPE « Les Pirates » (association à but non lucratif).

L'UAPE est ouverte 5 jours par semaine et la fréquentation pour 2016 se répartit comme ci-dessous :

Jours	Matin	Midi	Après-midi
Lundi	11	38	18
Mardi	8	39	22
Mercredi	8	11	8
Jeudi	7	35	16
Vendredi	7	35	15

L'autorisation d'exploiter issue de l'Office d'accueil de jour des enfants permet d'accueillir dans la structure jusqu'à 48 enfants, soit 24 le matin, 48 à midi et 24 l'après-midi.

L'UAPE « Les Pirates » propose le centre aéré qui, pour 2016, a été ouvert 5 semaines soit 1 à Pâques, 3 en août et 1 en automne. Le nombre d'enfants accueilli journellement a varié de 6 à 24.
L'UAPE « Les Pirates » fait partie intégrante du réseau AJEMA géré par l'ARASMAC.

2. Soleil d'Automne

Au 31 décembre 2016, sous la responsabilité des animatrices, Mmes Michèle Reymond et Françoise Lasser, l'effectif des Aînés de Denges compte 81 hommes et 124 femmes.

Le but de ce club est d'organiser des rencontres récréatives, sportives et culturelles pour les aînés. Les différentes animations sont organisées en étroite collaboration avec les comités de Lonay, Bremblens et Echandens.

Nos aînés se sont vus offrir un programme très varié tout au long de l'année :

- Repas des Aînés de Bremblens et Lonay
- Thé animation avec «Trèfle Atout» pour les 4 villages
- Loto surprise à la salle communale de Bremblens
- Course annuelle – Visite du Musée Charlie Chaplin à Corsier
- Conférence audio-visuelle sur le Jura Franco-Suisse
- Thé de l'Avent des Aînés de Denges et Echandens
- « En route vers Noël… » avec Mme Corinne Mariani-Méan, pasteure

A ce programme, il y a lieu d'ajouter les divers « après-midi Jeux » à la Salle des Jardins de Denges qui sont toujours très appréciés.

Actuellement la municipalité est en discussion avec les responsables de l'association afin d'améliorer la communication de toutes les activités proposées aux Aînés de notre commune. En effet, il existe de nombreuses animations et services offerts dans la région par différentes associations qui ne sont pas forcément connues par nos seniors (cours, rendez-vous créatifs, excursions, conférences, etc.).

Le but de la démarche est de rassembler toutes ces activités sur une seule liste qui serait à disposition des Aînés. Cela permettra d'étoffer l'offre et de motiver nos seniors à participer à de nouveaux loisirs.

VI. TEMPLES ET CULTES

1. Recensement

Notre commune compte au 1er octobre 2016 :

- 506 protestants ;
- 615 catholiques ;
- 554 autres confessions ou sans confession

2. Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges

La paroisse catholique de Morges compte 28 communes incluant les communautés d'Apples-Bière et de Préverenges.

Lors de l'assemblée générale du 13 septembre 2016, les délégués des communes rattachées à la Paroisse Catholique de Morges ont acceptés les comptes 2015 ainsi que le budget 2017.

Chaque année, la paroisse catholique organise « Paroisse en Fête » qui se déroule à Beausobre. Elle a eu lieu le 02 octobre 2016.

3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens

35 personnes étaient présentes à l'assemblée paroissiale du 16 novembre 2016 à Bremblens. Sont aussi membre de la paroisse, les communes d'Aclens, Bremblens, Romanel-sur-Morges et Echandens.

Le budget 2017 a été présenté ce dernier est déficitaire de fr. 11'000.00 ; essentiellement dû à la baisse des recettes et l'augmentation des charges salariales. Lors de cette séance, différentes perspectives et projets de la paroisse ont été abordés. Ci-dessous quelques-uns d'entre eux résumés :

- *Cultes tous âges* : le conseil paroissial s'interroge à leur sujet. L'assemblée invite à les poursuivre et relève l'importance de mélanger les générations.
- *Stagiaire* : Une nouvelle stagiaire sera engagée à partir du 1er mars 2017.
- *Soupe de carême* : celle de Bremblens sera remplacée par la soupe de Préverenges. Echandens et Lonay demeurent sans modification.
- *Crèche dans le temple de Lonay* : un grand remerciement pour l'investissement. L'initiative émerveille toujours autant.

4. REGION MORGES

1. Introduction

Le Schéma directeur de la région Morges (Région Morges) a été élaboré d'entente entre les communes, la région et de l'Etat dans le but de définir une meilleure coordination de l'aménagement du territoire et de la planification des transports à l'échelle de la région. Il s'intègre et reprend les principes du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Toutes les communes de la région morgienne partagent des intérêts communs, des atouts à faire valoir, et chercheront ensemble les moyens de façonner leur région, pour la développer et la mettre en valeur.

Le périmètre d'action de Région Morges comprend les territoires des communes de Morges et de la première couronne, soit les communes de Chigny, Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Préverenges, St-Prex et Tolochenaz.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de la 3e génération (PALM 2016) a été signé le jeudi 08 décembre 2016 par le Canton, les schémas directeurs et les associations régionales.

2. Objectifs et projets en cours

La région morgienne connaît une situation stratégique en Suisse romande. Sa grande qualité de cadre de vie en fait une région attrayante, tant d'un point de vue résidentiel qu'économique. Le projet a été lancé afin de préserver et de construire ensemble la région.

Environnement, paysage et cadre de vie

Les entités signataires de Région Morges (communes, région, canton) sont conscientes de l'importance du cadre de vie dans la région. Afin de le préserver et de l'améliorer, elles souhaitent investir davantage dans cette qualité, à la fois par une approche paysagère, des interventions ponctuelles et des mesures environnementales.

La limitation de l'étalement urbain constitue à la fois une mesure en faveur du paysage (maintien de la lisibilité) et de l'environnement : une densification de qualité peut rendre la vie en ville plus attractive et avoir un effet induit sur la mobilité (plus grande facilité à utiliser les transports publics).

Actuellement une étude est en préparation afin d'établir un plan sectoriel « réseau écologique et biodiversité » à l'échelle de la Région Morges. Il s'inscrira dans la vision des planifications et apportera un niveau de précision – tant sur le plan spatial que concernant les interventions – qui lui donnera un caractère opérationnel et concret. Au final, il importe de pouvoir disposer d'un outil applicable et exploitable pour l'aménagement environnemental de notre région.

Transports publics (TP)

L'un des objectifs de Région Morges est le renforcement de l'offre des transports publics afin de l'adapter à la demande actuelle et à celle qui correspondra aux développements souhaités pour la région, tout en assurant l'organisation du développement de l'urbanisation en conséquence.

Une stratégie d'évolution du réseau urbain de Morges et environs sera présentée aux communes début 2017. Il comprendra de nouvelles mesures qui seront mises en place en 2018 par les MBC.

Avec l'aide de Région Morges et en collaboration avec la municipalité d'Echandens, nous avons entrepris à la fin 2016 une démarche commune auprès des CFF et du Canton afin d'améliorer les cadences et l'accessibilité à la gare de Denges-Echandens. L'augmentation de la fréquentation des trains par les voyageurs de cette halte justifie une telle initiative :

- 2010 : 190 voyageurs par jour ; 380 voyageurs par jour ouvrable (lu.-vend.)
- 2014 : 410 voyageurs par jour ; 500 voyageurs par jour ouvrable (lu.-vend.)

Evolution annuelle 2010-2014 : + 7.1% par an

Nos demandes ont été entendues par les différentes parties et seront suivies en 2017.

Mobilité douce (MD)

Il apparaît primordial de promouvoir la mobilité douce, pour des raisons d'environnement, de mobilité mais aussi de santé publique, en prenant soin de permettre à la fois :

- la mobilité douce de loisirs
- la mobilité douce fonctionnelle

Un des grands projets de mobilité douce lancé dans le cadre de Région Morges est la création d'une « Voie Verte ».
Aller en vélo à la gare pour prendre le train ou rentrer à la maison en bus fait désormais partie des habitudes de vie de nombreux citoyens. La volonté des communes de la région morgienne de développer la « Voie Verte », un itinéraire exclusivement réservé à la mobilité douce et reliant St-Prex à Denges pour ensuite se poursuivre en direction d'Etoy et de Renens, Lausanne et même Lutry, apparaît donc comme un projet visionnaire pour l'avenir de la région.

Transports individuels (TI)

Il s'agit de procéder à une réorganisation des transports individuels sur les différents réseaux de manière à diminuer les encombrements et minimiser les nuisances, en veillant toutefois à ce que ces améliorations n'encouragent pas les usagers à prendre la voiture plutôt que les transports publics.

En 2016, de nombreuses séances ont eu lieu concernant la future jonction autoroutière d'Ecublens. Des études d'accessibilités multimodales ont été présentées à la municipalité afin de préparer l'arrivée de cette nouvelle jonction et son intégration dans le contexte existant.

Les travaux de cette nouvelle jonction devraient débuter en 2021 avec une mise en service prévue en 2025.

Urbanisation

En tant que partenaire du PALM, Région Morges se doit de suivre les mêmes orientations en termes de construction, soit une densification vers l'intérieur, permettant ainsi de réduire l'étalement urbain, tout en accueillant de nouveaux habitants et employés. La région morgienne présente les avantages cumulés de la ville (infrastructures et emplois) et de la campagne (cadre champêtre et proximité d'espaces naturels).

Région Morges pilote actuellement deux importantes études urbanistiques sur l'ensemble de la région. La première appelée ZIZA qui a pour objectif d'améliorer l'intégration des zones industrielles et artisanales dans un tissu urbain avec des possibilités de densification ou mixité avec du logement. La seconde démarche est une étude de valorisation et de densification des zones bâties.

3. Acteurs et partenaires

Région Morges est composée des entités suivantes :

Groupe de Pilotage (GROPIL)

Cette assemblée générale est composée d'un représentant de l'exécutif par commune membre.

Comité exécutif de Région Morges (bureau)

Il est composé du président de l'association et des deux vice-présidents.

Groupe Technique (GT)

Le groupe technique est constitué de représentants technique des communes membres de l'association.

Bureau technique (secrétariat)

Il s'occupe de toutes les tâches liées à l'association et assure les contacts nécessaires à la marche de l'association.

Région Morges travaille en partenariat avec les services cantonaux suivants :

- Le Service du Développement Territorial (SDT)
- La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR)
- Le Service de la Promotion Economique et du Commerce (SPECO)
- La Direction Générale de l'Environnement (DGE)

CONCLUSIONS GENERALES

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous terminons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la municipalité,

- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2016 et donne décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2016

.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	La Secrétaire
Francis Monnin	A.-Sylvie Gevisier

Denges, le 1er mai 2017